

Les bordures des étangs sont colonisées par une végétation dominée par *Borassus aethiopum* associée à d'autres espèces ligneuses comme *Piliostigma thonningii*, *Anogeissus leiocarpus*, *Dichrostachys cinerea*, *Cassia sieberiana*, *Celtis integrifolia*, *Combretum glutinosum*, *Hexalobus monopetalus*, *Mitragyna inermis*, *Saba senegalensis* et *Caparis tomentosa*.

Les mares temporaires situées sur les plateaux cuirassés abritent une végétation aquatique essentiellement composée de *Bryaspis lupulina*, *Adelostigma senegalense*, *Oryza brachyantha*, *Burmannia latialata*, *Nymphaea micrantha* et *Nymphaea lotus*.

#### 2.1.8. La rôneraie

Le rônier (*Borassus aethiopum*), palmier caractérisé par le renflement de son stipe, occupe les berges où il forme des peuplements denses ; les sols profonds et humides expliquent en grande partie la densité et la bonne structure de ces rôneraies qui sont caractéristiques des paysages du fleuve *Gambie*, du *Niokolo Koba* de la *Koulountou* et du *Niériko*). Les fruits de *Borassus aethiopum* étant consommés par la faune, les éléphants ont joué un rôle important dans la dissémination des semences de cette espèce.

#### 2.1.9. La bambusaie

Les peuplements de Bambou (*Oxytenanthera abyssinica*) s'observent dans la plupart des types de milieu. Cependant, ils sont plus fréquents et plus denses sur les sols argilo-sableux des vallées et parfois dans les dépressions situées entre les collines. *Oxytenanthera abyssinica* forme des touffes de 40 à 50 tiges. Cette graminée qui peut atteindre 7 centimètres de diamètre et 13 mètres de haut meurt après la floraison qui survient lorsque les individus sont âgés de 6 à 8 ans selon les zones et les conditions stationnelles. Les bambusaies sont présentes le long du cours du *Sinkari Boulou*, du *Woulou*, et sur les pentes des collines du Mont Assirik.

Dans les zones de terroirs les populations utilisent les tiges du bambou pour confectionner les crintins. Ces derniers sont utilisés dans la réalisation de certaines infrastructures du parc.

### 2.2. La végétation et la flore des grands types de milieux

#### 2.2.1. La végétation des vallées

##### 2.2.1.1. Les lits des cours d'eau

Dans le lit de certains cours d'eau comme la *Gambie*, la baisse du niveau de l'eau est suivie d'un développement d'arbrisseaux (*Rotula aquatica*). De petits peuplements de *Hygrophila odora* colonisent certains rochers du lit. Sur les dépôts de limons et de sable apparaissent des herbacées comme *Cyperus baikiei*, *Heliotropium strigosum*, ... Des individus d'espèces telles que *Pterocarpus santalinoides*, survivent à des mois d'immersion.

##### 2.2.1.2. Les vallées alluviales

Les vallées alluviales des principaux cours d'eau abritent quatre principaux types de végétation : la savane herbeuse, les forêts claires, les rôneraies et les bambusaies.

La savane herbeuse est observée en bordure des mares. Elle est caractérisée par la prédominance de *Andropogon gayanus* qui atteint 4 mètres de haut. La périphérie de petites dépressions abrite ce type de végétation où prédominent *Panicum anabaptistum*, *Fetiveria nigriflora*.

Les forêts claires sont localisées dans des zones de sols profonds. Ce type de végétation dont la plupart des sujets atteignent 15 mètres présente une prédominance d'espèces à affinité soudanienne comme *Pterocarpus erinaceus*, *Piliostigma thomningii*, *Anogeissus leiocarpus*... La strate herbacée est composée d'espèces des genres *Andropogon*, *Pennisetum*...

Les rônneraies occupent les berges des cours d'eau où les sols profonds et humides expliquent la densité et la vigueur des peuplements de ce palmier (*Borassus aethiopum*) qui est caractéristique des paysages des grands cours d'eau du parc (*Gambie*, *Niokolo Koba*, *Koulountou*, *Niérikou*).

Les peuplements de Bambou (*Oxytenanthera abyssinica*) s'observent dans la plupart des types de milieu; cependant, ils sont plus fréquents et plus denses dans les vallées.

#### 2.2.1.3. Les berges des cours d'eau

Le lit mineur est bordé de terrasses et de levées inondées pendant les fortes crues. Le lit majeur comprend des dépressions ou cuvettes au sol argileux. La hauteur des berges de la *Gambie* atteint 10 mètres dans certaines zones.

Sur les berges hautes du fleuve *Gambie*, la savane arborée présente une composition floristique caractérisée par *Acacia nilotica*, *Ziziphus mucronata*, *Celtis integrifolia*, *Borassus aethiopum*... Les herbacées sont représentées par *Luffa aegyptiaca*, *Merremia hederacea* ... Sur les berges basses l'humidité explique la modification de la composition floristique marquée par la présence d'espèces ligneuses ripicoles comme *Ziziphus amphibia*, *Acacia nilotica*, *Pterocarpus santalinoides*, *Cola laurifolia*, *Cynometra vogelii* ...

Les berges des petits cours d'eau abritent des forêts galerie de composition floristique souvent variable d'une rivière à une autre. Ces forêts ripicoles sont caractérisées par la forte présence des lianes. Les espèces ligneuses les plus fréquentes dans ces forêts ripicoles comprennent *Ceiba pentandra*, *Detarium senegalense*, *Khaya senegalensis*, *Alchornea cordifolia* (liane), *Saba senegalensis* (liane)...

#### 2.2.1.4. Les sables alluvionnaires

Les sables alluvionnaires sont situés près des berges de cours d'eau à écoulement temporaire. La savane arborée, type de végétation le plus fréquent sur ces terrains, a une composition floristique marquée par la prédominance de *Neocarya macrophylla*, *Daniellia oliveri*, *Aphania senegalensis*.

#### 2.2.1.5. Les ravins

Les ravins sont engendrés par l'érosion régressive dans le bassin de réception des petits cours d'eau temporaires qui entaillent la cuirasse. Les bords sont bordés de dépressions rocheuses caractérisées par leur végétation luxuriante de forêt galerie.

La végétation de ce type de milieu est caractérisée par l'abondance des lianes comme *Saba senegalensis*, *Sarcocephalus esculentus* ... Les grands arbres y sont très représentés avec *Ceiba pentandra*, *Erythrophleum suaveolens*, *Cola cordifolia*...

#### 2.2.1.6. Les marécages

Les dépressions du lit majeur de la *Gambie* et du *Niokolo Koba* sont inondées pendant la saison des pluies et desséchées en saison sèche. Ces dépressions, représentées par les étangs de Simenti, Kountadala, Oudassi dans le lit majeur de la *Gambie* et par ceux de Woeni et de Kandi Kandi dans la vallée du *Niokolo Koba*, sont favorables au développement d'une végétation aquatique. Le centre de certains étangs comme celui de Simenti est en eau libre presque toute l'année à cause de la profondeur. Cependant, des espèces comme *Mimosa pigra* envahissent la partie centrale des étangs de Kountadala et de Simenti et y forment des fourrés.

Dans l'eau, la composition floristique est marquée par la prédominance de *Eichhornia natans*, *Potamogeton nodosus*... Les graminées aquatiques des genres *Echinochloa*, *Setaria*, *Panicum* et d'autres jouent un rôle important dans la nourriture des granivores (ADAM, J. G. 1968).

La végétation des bordures est caractérisée par la prédominance des peuplements de rôniers (*Borassus aethiopum*). Dans ces rôniers, la flore ligneuse compte d'autres espèces ligneuses telles que *Anogeissus leiocarpus*, *Dichrostachys cinerea*, *Cassia sieberiana*, *Combretum glutinosum* ... La savane arborée et la savane arbustive sont les types de végétation souvent observés sur les bordures.

Les petites dépressions sur certains bowé abritent une végétation aquatique essentiellement composée de *Oryza brachyantha* (riz sauvage), *Bryaspis lupulina*, *Adelostigma senegalensis*...

### 2.2.2. La végétation des plateaux

#### 2.2.2.1. Les bas plateaux et les Bowé

Les types de végétation les plus observés dans les zones de Bowé sont la savane herbeuse au centre et la savane arbustive sur les bordures.

*Danthoniopsis tuberculata* herbe de la famille des *Poaceae* occupe la plus grande partie de ces bowé alors que *Lepturella aristata* de la même famille couvre les parties les plus dures. Parmi les espèces qui paraissent exclusives de ces bowés on peut citer : *Lepidagathis capituliformis*, *Danthoniopsis tuberculata*.

Les espèces du genre *Combretum*, notamment *Combretum glutinosum* sont très représentées dans certaines parties de ces bowé. Des espèces comme *Ficus cordata*, *Adansonia digitata*, *Combretum etessei*, *Lannea acida*... s'observent en bordure des bowé. Les individus de ces espèces sont des arbustes dans ces régions à conditions stationnelles sévères.

#### 2.2.2.2. Les rochers

La végétation de ces rochers blancs est marquée par la présence de *Euphorbia sudanica* de *Gardenia sokotensis*, *Combretum nioroens*... Quelques individus de *Cola cordifolia* et *Acacia sieberiana* sont observés au pied de ce relief de grès blancs.

### 2.2.3. La végétation des collines

#### 2.2.3.1. Les pentes et les collines

La savane arbustive et la savane arborée sont les types de végétation les plus répandues sur les collines. La savane arbustive est caractérisée par la prédominance des espèces du genre *Combretum* : *Combretum glutinosum*, *Combretum nigricans* ... La composition floristique de zones de savane arborée est marquée par la présence de *Azelia afrinana*, *Pterocarpus erinaceus*. Ces espèces sont parfois associées à d'autres comme *Parkia biglobosa*, *Erythrophleum africanum*, *Lophira lanceolata*...

*Acacia dudgeoni*, *Butyrospermum parkii* sont observées sur les pentes des collines de la zone d'Assirik; à ces deux espèces s'ajoutent *Lannea acida*, *Crossopteryx febrifuga*, *Strychnos spinosa* ... Les rares lianes observées sont *Cissus populnea* et *Baisea multiflora*.

Les graminées les plus communes dans les zones de savane arbustive sont *Andropogon pseudapricus*, *Hyparrhenia Dissoluta*, *Schizachyrium semiberbe* ... La végétation des régions couvertes par ces deux types de savane présente d'autres familles d'herbacées ; les plus représentées sont celles des *Convolvulaceae*, des *Asteraceae*. *Haemanthus multiflorus* appelée boule de feu du fait de ses fleurs rouges n'est observée qu'au moment des premières pluies. *Cochlospermum tinctorium* fleurit après le passage des feux. Des plantes parasites les plus représentées appartiennent à la famille des *Loranthaceae* (*Loranthus lecardii*, *Tapinanthus bangwensis*...).

### 2.3. La flore

Le Parc National du Niokolo Koba renfermerait au moins 1500 espèces de plantes à fleurs (Adam, 1971; Schneider et Sambou, 1982), soit 62 % des espèces de plantes à fleurs du Sénégal sur moins de 5 % du territoire national. Ce chiffre ne prend pas en compte les bactéries, les algues, les champignons, les lichens et les mousses.

La synthèse des documents relatifs à la flore de cette réserve et l'exploitation de la base de données informatique "Flora" de l'Herbier "DAKAR" a permis de recenser 1117 espèces réparties entre 122 familles dans ce parc (BA et al., 1997).

La famille des *Poaceae*, avec 13,6 % des espèces, est la plus diversifiées parmi les 120 familles recensées; suivent celle des *Fabaceae* (12,7 % des espèces), des *Cyperaceae* (7,2 % des espèces) et des *Rubiaceae* (5,5 % des espèces). Ces quatre familles regroupent à elles seules 39 % des espèces du Parc National du Niokolo Koba (BA, A. T. & al.).

La flore de la forêt galerie est en majorité composée d'espèces à affinité guinéenne généralement localisées dans les milieux humides. Les espèces à affinité soudaniennes y sont faiblement représentées. La flore des différents types de savane, en particulier au niveau des plateaux, est caractérisée par la prédominance des espèces à affinité soudanienne.

La sécheresse et la régularité et l'intensité des feux de brousse pourraient engendrer une baisse du nombre total d'espèces du parc.

### 2.3.1. Les espèces endémiques, les espèces rares et les espèces menacées

Le Parc National du Niokolo Koba abrite douze (12) parmi les trente et une (31) espèces considérées comme endémiques au Sénégal et en Gambie par le Centre Mondial de Surveillance Continue de la Conservation de la Nature (CMSCCN). Huit (08) d'entre elles (*Justicia niokolo kobae*, *Cyperus lateriticus*, *Berhautia senegalensis*, *Polycarpaea pobeguinii*, *Lipocarpa prieuriana* var. *crassiscuspis*, *Ilysanthes congesta*, *Panicum calocarpum*, *Cissus gambiana*) sont considérées comme menacées dans ce parc alors que les quatre (04) autres que sont *Maesa nuda*, *Andropogon gambiensis*, *Nesaea dodecandra*, *Pavetta cinereifolia* ne seraient pas menacées (ME, 2000). *Berhautia senegalensis*, plante parasite, présente le seul genre signalé comme endémique du Sénégal. La plupart de ces espèces se rencontre dans des biotopes humides et sont surtout des herbacées annuelles ou vivaces.

Les espèces rares et confinées dans des habitats humides et réduits sont menacées de disparition à cause du déficit pluviométrique de ces trois dernières décennies qui a engendré la dégradation ou la perturbation de leur biotope. C'est le cas de *Acalypha senensis*, *Anthocleista djalonensis*, *Hygrophila chevalieri*, *Hygrophila micrantha*, *Indigofera leptoclada*, *Mitragyna stipulosa*, *Pandanus candelabrum*, *Pentaclethra macrophylla*, *Raphia sudanica*, *Sterculia tragacantha*, *Striga bilabiata*, *Uapaca togoensis*. La liste de ces espèces menacées n'est pas exhaustive et doit être complétée.

### 2.3.2. Les espèces introduites

La flore du parc est marquée par la présence d'espèces ligneuses introduites (*Tectona grandis*, *Cassia siamea*, *Acacia holocericca*, *Gmelina arborea*, *Mangifera indica*, *Moringa oleifera*) et d'espèces rudérales au niveau des sites des anciens villages.

## 2.4. Les tendances évolutives de la flore et de la végétation

La flore et la végétation du Parc National du Niokolo Koba ont été marquées par une dégradation au cours des trois dernières décennies.

Le suivi de la dynamique de la végétation par EROS Data Center (1984 - 1994) et l'Institut des Sciences de l'Environnement (1993 - 2000) a montré des modifications importantes de la flore et de la végétation du parc en particulier au niveau des plateaux (bowé). Les savanes, caractérisées par l'abondance des graminées, sont parcourues pendant la saison sèche par des feux de brousse qui brûlent toute la biomasse herbacée. Ces incendies éliminent progressivement les espèces végétales sensibles aux fortes températures et limitent la régénération d'espèces ligneuses. Cette sélection s'est manifestée par une prédominance de quelques espèces comme celles de la famille des *Combretaceae* (*Combretum glutinosum*, *Terminalia macroptera*...). La rupture dans les classes de diamètre et/ou de hauteur au niveau de certains types de végétation (forêt claire, roneraies, forêt galerie, raphiales) serait également liée au déficit pluviométrique et à la violence et à la régularité des feux. Les peuplements de bambou (*Oxytenanthera abyssinica*) et de rôniers (*Borassus aethiopum*) se sont considérablement réduits.

Les étangs et les mares, généralement temporaires, sont des réservoirs d'eau dominés par les herbes. Ce sont des milieux écologiques qui jouent un rôle important dans la conservation de la faune en assurant l'approvisionnement des animaux en eau et en herbes fraîches pendant

une partie de la saison sèche. Depuis plus d'une décennie la dynamique de la végétation au niveau de la plupart des étangs est marquée par la prolifération d'une des deux espèces suivantes : *Mimosa pigra* (étangs de Wourin, Simenti, Kountadala), *Mitragyna inermis* (étangs de Oumpanthie, Oudassi). *Dichrostachys cinerea* présente une multiplication rapide au niveau de certains biotopes. Les animaux seraient en partie responsable du transport de diaspores de *M. pigra* des mares contaminées aux étangs non contaminés.

Les forêts galerie, lieu de refuge de la plupart des espèces ligneuses qui s'y trouvent, dépendent de la disponibilité de l'eau. La sécheresse, les feux de brousse et les défrichements (forêts galerie situées dans les terroirs des villages déguerpis comme Badi, Damantan...) ont engendré la fragmentation et la dégradation de certaines galeries forestières du parc. Ces facteurs ont entraîné une modification de la composition floristique en favorisant les espèces les moins exigeantes en eau comme *Terminalia macroptera* (espèce pionnière), *Dichrostachys cinerea*... La raréfaction de certaines espèces animales comme les éléphants affecte aussi la dispersion d'espèces comme le rônier (*Borassus aethiopum*).

## 2.5. Les facteurs structurants

Les facteurs anthropiques sont les principaux responsables de la structure actuelle de la végétation. Ils représentent les causes essentielles de dégradation et de réduction drastique de la flore et de la végétation dans ce parc. Cependant, les facteurs naturels jouent un rôle non négligeable. Les principaux facteurs de cette dynamique régressive sont : les feux de brousse fréquents et violents, les défrichements à des fins agricoles, l'exploitation de produits forestiers, la pauvreté des populations rurales, la baisse des quantités de pluies combinée avec une forte évaporation (assèchement précoce des mares).

### 2.5.1. Les facteurs naturels

#### 2.5.1.1. La baisse des pluies

Elle agit directement sur la phénologie et a pour conséquence un taux de mortalité important surtout lors des grandes sécheresses. La rareté ou l'absence de crues importantes a engendré la mort de beaucoup d'arbres dans les zones inondables. La sécheresse est un facteur de déforestation. Les normales pluviométriques de la station de Kédougou 1931 - 1960 (1225,2 mm), et 1961 - 1990 (1190,3 mm) présentent une baisse. Les perturbations observées dans les précipitations se sont répercutées au niveau de l'écoulement superficiel. Beaucoup de cours d'eau et de mares permanents sont devenus temporaires.

#### 2.5.1.2. La baisse du niveau de la nappe phréatique

Au Sénégal, cette baisse a surtout été observée après 1972 (début de la grande sécheresse). Cette baisse, s'accompagnant d'un dessèchement des sols (dans certaines régions), favorise la mort des individus d'espèces ligneuses exigeantes en eau.

### 2.5.2. Les facteurs anthropiques

#### 2.5.2.1. L'exploitation de produits forestiers

Les coupes effectuées pour satisfaire les besoins en bois de service constituent un facteur important de déforestation ; le rônier (*Borassus aethiopum*) et le bambou (*Oxytenanthera*

*abyssinica*) sont les plus touchés. Les saignées effectuées sur le rônier (exploitation de vin) dégradent les peuplements de ce palmier.

#### 2.5.2.2. Les feux de brousse

Les feux dont les causes ont été identifiées sont d'origine anthropique. Le Parc National du Niokolo koba, régulièrement parcourue par les feux de brousse, réunit les conditions de leur propagation : une longue saison sèche, des combustibles secs abondants, des facteurs atmosphériques favorables de novembre à mai. Ces feux peuvent résulter de l'exploitation d'une des ressources forestières (braconnage, défrichement en zone périphérique...), de la négligence, de la pyromanie et des accidents.

Le fleuve Gambie et ses principaux affluents sont les rares obstacles efficaces qui s'opposent à la propagation des feux. Les forêts galerie, bien que jouant le rôle de barrière contre les incendies, sont parfois traversées par les feux de brousse.

La mise à feu précoce est effectuée chaque année par l'Administration des Parcs Nationaux dans le cadre des travaux d'aménagement du parc. Des feux tardifs, généralement violents, surviennent en fin de saison sèche. Les feux de brousse, fréquents et violents, constituent un des facteurs les plus importants de dégradation et de réduction drastique de la végétation et de la flore. L'action séculaire des feux a engendré des savanes en Afrique.

Les conséquences néfastes des feux sur le milieu et l'homme ont rendu indispensable l'organisation d'une lutte contre les feux de brousse, en particulier les feux tardifs. La lutte préventive repose sur des actions d'information, de sensibilisation et de mise à feu précoce pour éviter les feux tardifs dans le parc. Les feux dits précoces ne sont généralement pas allumés à la période optimale; la mise à feu a lieu tardivement ou prématurément. La prise en compte des paramètres influençant les conditions de propagation des feux est indispensable dans la détermination de la période optimale pour les feux précoces (MBOW, C., 2000). Très peu de feux sont allumés pendant cette période optimale ; la majorité des feux dits précoces sont en réalité de véritables feux de brousse dont l'intensité est proche ou égale à celle des feux tardifs.

Le caractère répétitif des feux accentue les impacts négatifs de ce fléau sur la flore et la végétation du parc. L'action des feux sur les ressources végétales provoque:

- la mort d'individus d'espèces végétales après plusieurs passages du feu ;
- la modification de la composition floristique au préjudice des espèces non résistantes au feu qui sont progressivement supplantées par les essences résistantes aux incendies (*Bombax costatum*, *Spondias mombin*, *Sterculia setigera*, *Euphorbia unispina*, *Euphorbia sudanica*...);
- la modification de la structure suite aux passages répétés des feux ;
- la destruction de la régénération des espèces ligneuses dans les différents types de végétation ;
- la destruction de fleurs et de fruits d'espèces végétales ;
- la dénudation du sol qui favorise l'érosion hydrique ;
- le déplacement des animaux sauvages vers des zones non brûlées où ils sont parfois braconnés.

## 2.6. Problèmes principaux posés par le développement de la végétation dans le parc

La prolifération de *Mimosa pigra* et *Mitragyna inermis* et leur occupation progressive de certains étangs et mares limitent d'une part l'accès de la faune à l'eau de ces étangs, et empêche d'autre part le développement des graminées fraîches recherchées par certains animaux en saison sèche.

Parmi les espèces végétales introduites au niveau des campements et des sites de villages déguerpis, *Tectona grandis* (Badi) sont en train de coloniser lentement des zones de plus en plus importantes. Leur dispersion qui se fait par le vent (*T. grandis*) et par l'eau (*Cassia siamea* au campement du Niokolo Koba) devient incontrôlable

Les problèmes de phytopathologie sont de plus en plus observés au niveau de certaines espèces ligneuses, en particulier chez *Combretum glutinosum*. La fructification de certaines espèces est marquée par la présence de gales (*Terminalia macroptera*) et d'un taux d'avortement parfois assez élevé (*Saba senegalensis*)

La plupart des types de végétation sont marqués par le nombre important d'arbres morts sur pied. Certaines espèces végétales comme *Pterocarpus erinaceus* enregistrent une forte mortalité. Les individus les plus touchés sont ceux qui sont situés sur les plateaux. La quantité importante de bois mort alimente les feux de brousse.

L'absence ou la rareté de la régénération est observée chez certaines espèces végétales comme *Nauclea pobeguinea*, *Mitragyna stipulosa*, *Pentaclethra macrophylla* ... Les problèmes de régénération sont surtout observés dans les zones dégradées. L'état de la régénération naturelle varie en fonction des conditions écologiques des stations.

## 2.7. Les stratégies et activités pour arrêter la dégradation de la flore et de la végétation

### 2.7.1. Les stratégies et activités dans le parc

- matérialisation participative des limites du parc ;
- identification et protection de sites de haute diversité végétale contre les facteurs anthropiques de dégradation de la flore et de la végétation;
- élaboration d'un plan de gestion des feux;
- évaluation qualitative et quantitative des potentialités en ressources végétales naturelles;
- réhabilitation des habitats naturels dégradés;
- information et formation des acteurs de la conservation des ressources végétales du parc ;
- renforcement des capacités institutionnelles des services techniques (services du parc et des eaux et forêts).

### 2.7.2. Les stratégies et activités au niveau de la zone périphérique

- élaboration d'un plan de gestion des feux ;
- mise en défens des zones dégradées ;
- restauration des sols dégradés ;
- développement de l'agro-foresterie ;
- planification et organisation rationnelles de l'exploitation des ressources végétales ;

- planification et organisation rationnelles des défrichements agricoles ;
- création de réserves communautaires ;
- renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales, des organisations villageoises, des ONG...;
- information et formation des acteurs dans la zone périphérique ;
- amélioration des modes d'implication des populations dans la gestion des ressources végétales ;
- organisation des populations dans le cadre de l'exécution de plans d'aménagement et de gestion participatifs des forêts classées de la zones périphérique;
- mise en place de cadres de concertation fonctionnels regroupant tous les acteurs.

### 2.7.3. Les indicateurs et les outils de suivi - évaluation

- importance de la régénération naturelle des espèces menacées ;
- maintien des espèces rares ;
- abondance des espèces sensibles aux feux ;
- état sanitaire des espèces ;
- importance du taux de recouvrement des arbres et arbustes dans les types de végétation caractérisés par les espèces ligneuses;
- amélioration de la structure par le rétablissement de l'équilibre des classes de diamètre et/ou de hauteur dans les types de végétation caractérisés par certaines espèces ligneuses;
- reconstitution des écosystèmes dégradés;
- apparition ou abondance des populations de certaines espèces animales.

Les outils suivants peuvent être utilisés pour suivre et vérifier ces changements :

- observations directes ;
- enquêtes et/ou entretiens semi-structurés auprès des acteurs ;
- inventaire de la flore et de la végétation;
- mise en place d'une base de données informatique sur les ressources végétales.

### 3. PRESENTATION DES ESPECES VEGETALES PRINCIPALES

On trouvera en annexe de ce document la liste des espèces végétales recensées dans le parc et la présentation des principales espèces identifiées.

## **I.5. LA FAUNE DU PARC NATIONAL DU NIOKOLO KOKA**

### **1. LE MILIEU BIO-PHYSIQUE ET LA FAUNE**

Le Parc national du Niokolo Koba présente une diversité biologique intéressante, résultant de la diversité de ses biotopes. Alors que le reste du Sénégal est un pays plat, domaine du «bassin sédimentaire du Tertiaire», le PNNK présente quelques lignes de hauteur pouvant dépasser 200 mètres de même que des terrains plus anciens et plissés. Les fleuves et les rivières s'écoulent du sud-est vers le nord-ouest, avec de nombreux méandres liés à la faiblesse de la pente. Le climat, de type tropical soudanien, est caractérisé par deux grandes saisons : une saison des pluies (de juin à octobre) et une saison sèche (de novembre à mai).

Au Sud-Est du parc, les grandes buttes de Mako et de Baraboye, ainsi que les massifs d'Ibel et de Bandafassi situés à l'intérieur de la grande boucle de la Gambie, s'élèvent à plus de 300 m. Le relief se présente le plus souvent sous forme de bas plateaux tabulaires recouverts d'une cuirasse ferrugineuse ou latéritique affleurant parfois. Cette cuirasse est masquée par endroits par des formations meubles de sables argileux ou de gravillons. Il existe cependant quelques lignes de hauteur dans la partie Est du parc avec le Mont Assirik comme point culminant (311 m) et l'affleurement des grès blancs de Banghar ne dépassant pas 150 m. La Gambie et ses affluents coulent au milieu des plateaux tabulaires.

La région du PNNK présente une riche variété de sols. On trouve juxtaposées les formations sablo-argileuses du Continental terminal et celles du socle, beaucoup plus anciennes (du Primaire et du Birrimien) et beaucoup plus variées (granites, roches volcaniques, etc.). La zone présente les cinq parties représentatives de morphologies caractéristiques suivantes : les plateaux cuirassés, les glacis colluviaux, les plateaux et vallées à sols ferrugineux, les reliefs des roches basiques et les zones alluviales (axes de drainage des rivières).

#### **1.1. Les plateaux et cuirasses**

Les plateaux tabulaires présentent généralement une très légère pente. Les roches ont été profondément altérées et les oxydes de fer se sont concentrés pour former des cuirasses ou carapaces plus ou moins compactes et dures. Ces anciens glacis ont ensuite été entaillés par le réseau hydrographique. Aux pieds des bas plateaux et buttes tabulaires ou arrondies, s'étendent des terrains sablonneux, généralement très plats, et s'inclinant vers les cours d'eau. Les ravins sont surtout formés par l'érosion remontante qui entaille peu à peu la carapace ferrugineuse. L'abondance des lianes ou arbustes lianescents fait l'originalité de la végétation de ces ravins.

Les pentes et les collines sont le domaine des savanes arbustives, des arbustes de 3 à 4 mètres de hauteur, parfois arborées avec des arbres espacés plus élevés, de 8 à 10 mètres. Les herbes ont 2 mètres en moyenne, souvent moins. Les savanes arbustives couvrent la plus grande superficie du parc. On y rencontre de nombreuses espèces végétales soudanaises (voir la rubrique écosystèmes). Il y a peu de stations vraiment rocheuses dans le parc à part les formations ferrugineuses (bowé), quelques pointements de roches granitoïdes, schisteuses et quartzitiques, qui n'influencent pas sur la flore.

Les bowé sont des étendues de sols durs, rougeâtres, parsemés de blocs ou couverts de gravillons. Ils sont inaptes à toute végétation vigoureuse du fait que les racines ne peuvent pas y pénétrer s'ils ne sont pas fissurés. Cependant, dans les infractuosités, certaines parviennent à s'insérer, et çà et là des arbustes rachitiques végètent difficilement dans un tapis herbacé à

enracinement superficiel. Les *Combretum* sont particulièrement nombreux en bordure des bowé.

Les plateaux constituent les domaines de prédilection de l'Ourébi, des bubales, des hippotragues, des élans de Derby ou des singes rouges. Les Damans de rochers sont inféodés aux collines. Pendant la saison pluvieuse, quand les bas-fonds se transforment en bourniers et que les hautes herbes colonisent les plaines, les gros mammifères se réfugient sur les plateaux. Les bowé se transforment en dortoirs ou en aires de repos pour les animaux qui évitent le harcèlement des insectes piqueurs. Cela explique, en partie, l'adjonction des plateaux orientaux lors de la dernière extension du parc.

### **1.2. Les vallées alluviales**

La principale vallée alluviale est celle de la Gambie. Les berges portent souvent un peuplement forestier avec des rôniers. On y rencontre parfois de grandes termitières cathédrales hautes de plusieurs mètres. La Koulountou et le Niokolo Koba coulent aussi dans des vallées alluviales. Si leur largeur est plus faible, les terrains sont de même nature que ceux de la vallée de la Gambie. La plaine de la Gambie a généralement de grandes savanes herbeuses plus ou moins piquetées de rôniers. Les plus belles forêts sèches se situent près des berges et les bambusaies les plus vigoureuses sont dans des sols profonds à proximité des galeries forestières dans les vallées.

En fin de saison sèche, les troupeaux de buffles envahissent les plaines pour manger et piétiner la paille avant que surviennent les feux de brousse mis par les agents (aménagement) ou par les braconniers (stratégie de chasse). Après le passage des feux, la litière sèche est nettoyée et les graminées pérennes, *Andropogone gayanus* notamment, émettent des repousses vertes qui persistent jusqu'aux prochaines pluies. Ces regains végétatifs constituent la nourriture essentielle des espèces pisseuses comme le Cobe de Buffon et ou les hippopotames. Les éléphants affectionnent également les sous-bois des rôneraies où ils mangent les jeunes pousses et avalent les fruits. Le sylvicapre de Grimm est principalement rencontré dans ces bas-fonds où généralement il profite des bourgeons et fruits que font tomber le vent, les singes et autres animaux arboricoles.

### **1.3. Le réseau hydrographique secondaire**

Le régime des cours d'eau est lié au climat et se marque par une période de hautes eaux de juillet à octobre puis une longue période de basses eaux qui dure environ huit mois.

Une végétation spéciale occupe les berges hautes ou basses des rivières. Si la berge est haute, des espèces sahéliennes très résistantes aux différences d'humidités (inondation – exondation) s'installent. Les peuplements de *Cassia tora* sont très fréquents et ne se sont d'aucune consistance pour l'alimentation des herbivores. Si la berge est basse, constamment humide, au moins à faible profondeur, de nombreuses espèces ripicoles typiques pour la région y sont localisées. Les galeries forestières longent les rivières et les ruisseaux. Elles sont nombreuses dans le Parc et se remarquent de loin en saison sèche grâce aux cimes vert-sombre qui suivent les méandres des thalwegs. Les Guibs harnachés et les Céphalophes à flancs roux sont particulièrement inféodés aux fourrés qui bordent les formations des forêts-galeries. Les panthères, les Chimpanzés et les Colobes bairies se cachent dans les cimes jointives des grands arbres, et les Cynocéphales y choisissent leurs arbres-dortoirs. Les hyènes installent volontiers leurs terriers dans les pentes.

#### 1.4. Les Mares et les marécages

Dans certaines parties basses des cuvettes argileuses subsistent des mares généralement temporaires. Elles sont le plus souvent disposées le long des cours d'eau. Ces mares permettent le développement d'une flore herbacée et ligneuse diversifiée, hygrophile, en partie temporaire. Les mares assurent l'approvisionnement en eau et en herbe de la faune pendant une partie de l'année et constituent des lieux de concentration des animaux pendant la saison sèche. Parmi les plus importantes mares on peut citer : Wouring, Fourou, Kountadala, Simenti, Impanthie, Sita Ndi, Kandi Kandi, Woeniri, Woeni, Dala Fourounté, Massa Fara, Nétéboulou. Ces biotopes constituent des lieux de rencontre pour de nombreuses espèces animales.

## 2. LA FAUNE

Le Parc national du Niokolo Koba est un conservatoire *in situ* de la diversité biologique, de stocks de ressources et de paysages naturels d'une qualité exceptionnelle. Depuis sa création, aucune espèce de moyenne et de grande faune n'a disparue. Cependant, certains acquis demeurent très précaires :

- Des espèces, comme l'éléphant ou l'élan, ont un statut très menacé ;
- Le braconnage devient de plus en plus intense et les moyens pour le contrer sont faibles ;
- Les infrastructures sont en mauvais état et les équipements non renouvelés s'érodent.

Toutefois, le Sénégal peut se prévaloir d'être la seule zone où survit encore dans les conditions naturelles la sous-espèce de l'élan de Derby *Taurotragus derbianus derbianus* et l'un des derniers refuges du Lycaon en Afrique de l'Ouest. Cependant, il n'est pas évident d'apprécier à sa juste valeur l'état de conservation des autres catégories de faune, notamment les invertébrés, les poissons et les reptiles à cause de l'absence de programmes structurés pour leur suivi. Les oiseaux sont relativement mieux connus du fait de fréquentes missions d'ornithologues dans le parc. Ceci a permis la réactualisation périodique des inventaires.

D'une manière générale, les listes des inventaires jointes en annexe, s'inspirent des travaux déjà réalisés il y a plus de trois décennies et publiés dans "*le Niokolo Koba, premier grand Parc National du Sénégal*" par André Roger DUPUY en 1971. Cette publication fait la synthèse des travaux de Jacques DAGET sur les Poissons, et de Roger ROY et Michel CONDAMIN sur les Invertébrés. Ces inventaires sont, dans la mesure du possible, réactualisés. Quant à la systématique ou la nomenclature des espèces, les noms communs sont le plus souvent utilisés dans le but de faciliter la compréhension.

### 2.1. Les Invertébrés

Le PNNK abrite plusieurs groupes d'invertébrés aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. La plupart des invertébrés ne se font remarquer ou identifier que pendant leur phase adulte. De par leur caractère peu spectaculaire, dans des communautés biotiques où les espèces animales de grandes taille focalisent les attentions, il est compréhensible que le monde des invertébrés, dans le PNNK, soit relativement peu documenté. Les travaux effectués par l'IFAN constituent la base de référence pour aborder les invertébrés du parc. Cependant, les connaissances sur les invertébrés restent très approximatives.

### 2.1.1. Les Arachnides (ou Araignées)

La plupart des Arachnides se rapportent à l'ordre des Aranéides ou Araignées, très communes partout dans les milieux terrestres, avec parfois de fortes densités de populations à la saison favorable. Le nombre d'espèces inventoriées est de 65, ce qui est probablement en dessous de la réalité.

### 2.1.2. Les Crustacés

Les crustacés sont rencontrés aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Ce sont plusieurs espèces de cloportes. *Caridina africana*, *Potamonantes ecorse* peuvent être citées comme exemples.

### 2.1.3. Les Myriapodes

Les Myriapodes se rencontrent dans tous les types de terrains. Ils sont très diversifiés dans le parc. Ce sont les Iules, les Polydesmes, les Géophiles et les Scolopendres.

### 2.1.4. Les Insectes

Les insectes varient en fonction des saisons. Durant les pluies, il y a une abondance et une plus grande variété d'insectes : papillons, libellules ainsi que des Diptères parmi lesquels des taons, glossines (*Glossina morsitans*, *Glossina palpalis*), responsables de la transmission de la trypanosomiase. Les termites retiennent l'attention par la construction de termitières très caractéristiques : termitières-cathédrales par les Bellicositermes, termitières-champignons par les Cubitermes et termitières-pain-de-sucre par les Ternervitermes. Le peuplement des insectes varie suivant les milieux terrestres et aquatiques. En milieu terrestre on peut signaler :

**au niveau des bowé :** les Termites (*Cubitermes niokoloensis*), les Coléoptères (Ténébrionides et Carabides), les Forficules, les Hémiptères, les Réduviides, les Mantes (*Heremiaphila voltaensis*, *Hoplocorypha nigerica*), les Acridiens (*Chrotogonus senegalensis*, *Heteropternis descampsi*, *Stobbea zolotorewskyi*; *Pycnodyctya diluta*), les Lépidoptères et les Diptères.

**au niveau des savanes :** les Acridiens (groupe dominant) avec les genres *Catantops*, *Dnopherula* et *Gymnbothrus*, les Hémiptères avec les genres *Aspavia* et *Diploxys* pour la famille des Pentatomides. Les familles des Lygaeides, Coréides et Jassides, sont également bien représentées. Les Coléoptères sont aussi nombreux de même que les Lépidoptères, les Diptères et les Hyménoptères.

**au niveau des galeries forestières :** on rencontre des espèces relictuelles, car vivant normalement dans les régions à végétation typiquement forestière situées plus au Sud, qui ont dû avoir une extension beaucoup plus considérable dans le passé. Ainsi, les Lépidoptères diurnes renferment 22 espèces relictuelles sur les 99 inventoriées dans le parc. Chez les Isoptères, on a dénombré 6 espèces relictuelles sur les 30 rencontrées dans le PNNK.

En milieu aquatique, les insectes se trouvent surtout dans les endroits calmes, eaux stagnantes ou peu courantes. Les Coléoptères, Dytiscidés, Gyridés et Hydrophilidés, Hétéroptères, Odonates, Ephéméroptères, Plécoptères et Trichoptères, sont les plus représentés.

## 2.2. Les Poissons

Les poissons, comme la faune aquatique d'une manière générale, ont fait l'objet de peu de suivi au cours des trois dernières décennies. En tout, 61 espèces sont signalées, dont 4 des 7 espèces endémiques du bassin de la Gambie.

La Moyenne Gambie, lorsqu'elle pénètre dans le parc, voit sa pente devenir faible et fait apparaître des méandres. On trouve donc dans le PNNK une grande variété de biotopes permanents ou saisonniers, dont chacun abrite une ou plusieurs associations faunistiques. Les principales familles rencontrées sont les Mormyridés (*Gymnarchus niloticus*), les Characidés (*Hepestus*, *Alestes*, *Hydrocyon*), les Citharinidés (*Citharinus spp.*), les Cyprinidés (5 espèces de petits *Barbus*, 3 espèces de *Labeo* et une de *Barilius spp.*), les Silures (*Chrysichthys spp.*, *Auchenoglanis spp.* et *Synodontis spp.*), les Cyprinodontidés (*Aplocheilichthys spp.*, *Epiplatys spp.*, *Aphyosemion spp.*), les Cichlidés (*Hemichromis*, *Tylochromis*, *Tilapia*) et enfin les Polyptères avec *Polypterus senegalus*, *P. bichir lapradii*, et *P. annectens*.

La moyenne Gambie est riche en espèces de grande taille, et les espèces soudaniennes sont trois fois plus nombreuses que celles guinéennes. Il est nécessaire de mener des travaux de recherche pour non seulement actualiser l'inventaire des poissons, mais aussi et surtout, de mettre en place des stratégies de gestion de cette faune, en particulier les espèces rares ou en voie de disparition, et celles présentant des opportunités économiques.

## 2.3. Les Amphibiens et les Reptiles

Depuis l'établissement des listes d'inventaires qui datent d'avant les années 1970 par les équipes des chercheurs de l'IFAN, il n'y a eu aucun programme de suivi de ce groupe qui puisse permettre d'apporter, s'il y a lieu, des nouveautés sur la diversité et sur le statut des espèces répertoriées.

### 2.3.1. Les Amphibiens

Les amphibiens ou batraciens ne sont représentés au PNNK que par des anoues. Les 20 espèces qui y ont été dénombrées sont réparties entre les crapauds, les grenouilles et les rainettes. Le tableau en annexe récapitule les différentes espèces d'amphibiens inventoriées dans le parc. Tous les crapauds se rapportent à l'espèce *Bufo regularis*. Parmi les grenouilles regroupant 14 espèces inventoriées, on peut citer les cas de *Hemisus marmoratus*, *Dicroglossus occipitalis*, *Phrynobatrachus accraensis*, *P. calcaratus*, *P. francisci*, *Rana galamensis*. On trouve aussi dans le parc 7 espèces du genre *Ptychadena*. Les rainettes comprennent au moins 5 espèces.

### 2.3.2. Les Reptiles

Les espèces de reptiles sont nettement plus nombreuses que les amphibiens, et se répartissent dans les quatre groupes classiques des lézards, serpents, tortues et crocodiles.

Les *lézards* : sept espèces de lézards sont connues dans le parc. Ces espèces sont réparties dans 5 familles dont deux Gekkos (ou Tarentes), un Agame (ou margouillat), le Varan du Nil, deux espèces de Scincidés et enfin le Caméléon du Sénégal.

Les *serpents* ou *Ophidiens* sont abondants et variés avec plus de 20 espèces inventoriées. Les *Typhlops* (*Typhlops punctatus*), les *Leptotyphlops* sont assez communs. Dans les galeries forestières, on rencontre souvent le Python de Seba. En outre, 12 espèces de couleuvres et 2

espèces de *Najas* sont connues dans le PNNK. La plus commune des vipères est la petite vipère du Cap (*Causus rhombeatus*), tandis que la vipère heurtante (*Bitis arietans*) est beaucoup moins fréquente.

Les tortues sont représentées par 4 espèces : *Cyclanorbis senegalensis*, *Pelomedusa subrufa*, *Pelusios subniger* et enfin *Kinixys belliana*.

Les crocodiliens : l'espèce la plus fréquente est le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et beaucoup plus rarement le crocodile à museau de Gavial (*Crocodylus cataphractus*). Une troisième espèce est signalée dans les petits cours d'eau sous galerie forestière; il s'agit de *Osteolaemus tetraspis*, mais son statut mériterait d'être confirmé. Un tableau en annexe du plan de gestion récapitule les différentes espèces de reptiles rencontrées dans le PNNK.

## 2.4. Les Oiseaux

Dans la première liste d'inventaire dressée par A.R. DUPUY, en 1971, 324 espèces ont été signalées. Même s'il n'y a pas eu un programme structuré de suivi des populations d'oiseaux, les séjours réguliers des ornithologues amateurs et les performances de certains agents des parcs nationaux en la matière, ont permis d'enregistrer régulièrement des informations les concernant et d'allonger la liste des espèces recensées (voir liste des espèces en annexe).

### 2.4.1. Les oiseaux d'eau

Dans ce groupe des oiseaux d'eau, on distingue plusieurs ordres : Péléciformes (pélicans), Ardéiformes (échassiers), Anseriformes (canards), Charadriiformes (Pluviers), les Ralliformes (Râles), etc. L'ensemble de ces ordres représentent environ une cinquantaine d'espèces.

### 2.4.2. Les oiseaux de savanes

Certaines espèces d'oiseaux sont strictement inféodées à ce milieu. C'est le cas des Outardes, des Calaos, des Coucous, des Pics, des Barbus, des grives, des Pie-grièches, des Souïs-mangas, des Martin-chasseurs, du Rollier d'Abyssinie, du Guépier de Nubie, du corbeau-pie, de la pintade, entre autres.

Les rapaces, abondants en milieu savanicoles comprennent des espèces diurnes et des espèces nocturnes. Les rapaces diurnes sont très nombreux. C'est le cas du petit serpentaire, des vautours, des aigles, des faucons, des Circaètes, des Eperviers, des Milans noirs, des Busards, etc. Le plus grand des rapaces nocturnes est le Grand-Duc lactescent. Il existe d'autres espèces non moins importantes comme le Grand-Duc africain, les Moyens-Ducs, la Chevêchette perlée, l'Effraie, la Chouette pêcheuse de Pel, etc.

### 2.4.3. Les oiseaux des galeries forestières

Dans les galeries et îlots forestiers, vivent de nombreuses espèces, surtout des passereaux. On peut citer, entre autres, le Touraco violet, le Gonolek de Barbarie et certains Souïs-mangas.

Il est certain qu'avec un suivi régulier des populations d'avifaune de ce vaste domaine soudanien drainé par des centaines de kilomètres de cours d'eau permanents, la liste d'inventaire des oiseaux devrait connaître des modifications importantes dans l'avenir.

## 2.5. Les Mammifères

Les populations de mammifères sont relativement les mieux suivies parmi les différents groupes de la faune du parc. Des missions de prospection étaient régulièrement organisées par la Direction des Parcs Nationaux, souvent avec l'appui logistique des Forces Armées françaises basées à Dakar. Cela permettait d'avoir une idée sur les populations de certaines espèces, en particulier les grandes antilopes, les éléphants et les hippopotames. Le Parc compte plus de 80 espèces de mammifères réparties dans différentes niches écologiques. Mais, le suivi de la grande et moyenne faune s'est véritablement structuré à partir de 1990, avec la conception et la mise en œuvre des opérations de dénombrement annuel. La méthode des transects-lignes utilisée n'a permis de traiter qu'un petit nombre d'espèces de taille plus ou moins grande et densément représentées dans le parc. Mais, avec le suivi écologique initié à partir de 1998, une base de données complémentaires se constitue. La liste des espèces de mammifères en annexe s'inspire de sources diverses: les publications de A.R. DUPUY et al, les résultats des opérations de dénombrement conjointement publiés par la DPNS et l'IRD (ex-ORSTOM), les divers rapports de l'organe de gestion du parc et les observations individuelles des agents, guides et visiteurs, consignées dans le suivi écologique.

### 2.5.1. Les insectivores

Peu d'espèces d'insectivores sont connues dans le Parc à l'heure actuelle. De mœurs cachées et nocturnes, leur observation est difficile. Ces insectivores sont principalement représentées par trois musaraignes, *Cocidura lamottei*, *C. bicolor* et *C. planifrons*. Des études plus approfondies doivent être menées pour de plus amples informations sur ce groupe.

### 2.5.2. Les Chiroptères

Les mœurs crépusculaires ou nocturnes des chauves-souris font qu'elles passent souvent inaperçues. Une quinzaine d'espèces a été identifiée dans le parc. Parmi ces espèces, certaines se livrent à des migrations tandis que d'autres sont sédentaires. On peut noter l'Epomophore de Gambie (*Epomophorus gambianus*), l'Epomophore nain (*E. pusillus*), les Nyctères (*Nycterus gambianus* et *N. hispida*), les Rhinolophes (*Rhinolophus alcyone*), les Phyllorhines (*Hipposideros commersoni* et *H. caffer*), les Vespertillons (*Eptesicus guineensis*, *E. minutus*, *E. rendalli*, *Scotophilus leucogaster* et *S. nigrita*) et enfin les Molosses (*Tadarida condylura* et *T. limbata*).

### 2.5.3. Les rongeurs et Lagomorphes

Ce groupe est bien représenté dans et autour du parc. On peut citer le porc-épic (*Hystrix cristata*), le lièvre à oreilles de lapin (*Lepus crawschayi*), le rat palmiste (*Xerus erythropus*) et beaucoup d'espèces de souris.

### 2.5.4. Les Pholidotes

P.L. DEKEYSER et A. VILLIERS avaient déjà signalé la présence du pangolin géant (*Smutsia gigantea*), seul représentant de ce groupe au Sénégal avant qu'un individu soit capturé et formellement identifié par les populations de Badi, dans le parc, le 15 avril 1967. Récemment, dans le cadre du suivi écologique, deux observations ont été enregistrées au mois de juin 1999, à Siminti.

### 2.5.5. Les Carnivores

Les Carnivores du PNNK sont essentiellement représentés par les Canidés (Chacal à flancs rayés : *Canis adustus*, le Cynhyène: *Lycaon pictus*), les Mellidés (Ratel : *Mellivora capensis*), les Mustélidés (Loutre à joues blanches : *Aonyx capensis*), les Viverridés (Civette : *Viverra civetta* ; les Genettes : *Genetta ssp.*), les Mangoustes (*Herpestes ssp.*), les Hyènidés (Hyène tachetée : *Crocuta crocuta*) et les Félidés (Serval : *Felis serval*, Caracal : *Felis caracal*, le chat sauvage : *Felis libyca*, panthère : *Panthera pardus*, lion : *Panthera leo*).

### 2.5.6. Les Tubulidentés

Les Tubulidentés sont représentés par l'Oryctérope (*Orycteropus afer*) qui est un animal fouisseur et de mœurs nocturne. La première preuve scientifique de son existence dans le parc remonte seulement à 1968. Au cours de ces dernières années, les observations sont devenues beaucoup plus fréquentes, soit à l'occasion des opérations de dénombrement ou à travers celles enregistrées dans le cadre du suivi écologique (Gué de Damantan, juin 1999).

### 2.5.7. Les Proboscidiens

Les Proboscidiens sont représentés par l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) qui connaît actuellement un statut précaire dans le PNNK. Les effectifs de sa population ont connu des développements satisfaisants au cours des années 1970. Puis ils se sont brusquement effondrés au début des années 80. Au cours d'un survol aérien effectué en mai 2000, un groupe de quatre individus dont deux juvéniles a été observé. Mais les résultats d'une opération plus large, menée entre avril et juillet 2000 sur l'ensemble de leur territoire laisse supposer que la population d'éléphants est aujourd'hui très menacée et probablement non viable à court terme.

### 2.5.8. Les Hyracoïdes

Les Hyracoïdes sont représentés par le Daman des rochers (*Procavia ruficeps*), espèce qui affectionne les habitats rocheux. Plusieurs observations ont été enregistrées à l'occasion des opérations de dénombrement ou signalées par les agents ou des visiteurs avisés. Les observations enregistrées sont localisées dans le secteur de la corniche, au niveau des affleurements des grès de Banghare où une population demeure en permanence.

### 2.5.9. Les Artiodactyles

L'ordre des Artiodactyles regroupe deux sous-ordres bien distincts : les *Suiformes* (Suidés et Hippopotamidés) et les *Ruminants* beaucoup plus variés.

Les Suidés comportent essentiellement le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*) qui est très commun dans le parc (population estimée à près de 10 000), et le potamochère (*Potamochoerus porcus*) dont plusieurs observations ont été enregistrées dans les secteurs de Damantan et de Dalaba. Plusieurs familles sont également connues à proximité du poste de Niokolo koba.

Le groupe des **Hippopotamidés** est représenté par l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le deuxième plus gros animal d'Afrique. Il est bien représenté dans le Parc.

Les **Ruminants**, quant à eux, ne sont représentés dans le Parc que par la grande famille des Bovidés, avec plusieurs sous-familles : les *Bovinés* (Buffle), les *Tragélaphinés* (Elan de

Derby et Guib harnaché), les *Hippotraginés* (Hippotrague), les *Alcélapphinés* (Bubale), les *Réduncinés* (Cobe de Buffon, Cobe defassa, Cobe redunca), les *Céphalophinés* (Céphalophe à flancs roux, Céphalophe de Grimm) et enfin les *Néotraginés* (Ourébi).

#### 2.5.10. Les Primates

Les Colobes bai (*Colobus badius*) sont plutôt confinés sur quelques tronçons de forêts galeries à la hauteur du poste de garde de Wouring et dans la Boucle de Damantan. Le bilan du suivi écologique a révélé également des observations à Badoye, Damantan, Niakassi, Dalaba, Wassadou et Siminti.

Le Galago du Sénégal (*Galago senegalensis*) est de mœurs nocturne, de petite taille et principalement arboricole. Au contact du faisceau des phares des véhicules, ses yeux laissent apparaître deux boules rouges, qui constituent un moyen d'identification. Si on considère le nombre de contacts obtenus en circulant la nuit, les galagos semblent être bien représentés dans le parc.

Les Chimpanzés (*Pan troglodytes*) sont observés dans un habitat délimité par le segment du fleuve Gambie, entre Banghare et Wouroli, et par les pistes qui relient ces deux postes à celui du Mont Assirick. Sa population est estimée par les responsables du parc entre 150 et 250 individus. Il importe de signaler qu'en 1991, à l'occasion du décompte, une observation était enregistrée à Diamwelli, dans le secteur de Damantan. Enfin, quelques familles habitent régulièrement les galeries proches du poste de Dalaba.

### 3. ETAT DE LA CONSERVATION DE LA GRANDE FAUNE AU SENEGAL

Au début du siècle, la faune existait partout dans les limites actuelles du territoire national du Sénégal. Mais il y eut un effondrement généralisé des effectifs de la faune au milieu du vingtième siècle. L'introduction des armes à feu, la surexploitation des habitats de la faune, la monétarisation des systèmes de production et les transformations des genres de vie sont parmi les facteurs qui ont entraîné la chute des effectifs des populations de la faune sauvage. Certaines espèces de savanes avaient déjà disparu du territoire national avant que ne soit créé le parc national du Niokolo Koba. La dernière observation sur la girafe (*Giraffa camelopardalis peralta*) a eu lieu vers la Falémé en 1953. Avant elle, le Damalisque (*Damaliscus korrigum korrigum*) était définitivement perdu pour le Sénégal.

Il est heureux de constater, que depuis la création du Parc National du Niokolo Koba, aucune espèce connue de la moyenne et grande faune n'a disparue du Sénégal. Cependant, certaines y sont à la limite de leur aire distribution biogéographique. Il s'agit notamment du Chimpanzé et du Lycaon.

Ce bilan ne doit pas occulter, cependant, l'immense défi que constitue la consolidation des acquis de près d'un demi siècle de conservation. Le sanctuaire fait l'objet de beaucoup de convoitises et le braconnage semble s'intensifier chaque jour davantage. Les infrastructures du parc vieillissent et les équipements non renouvelés sont devenus obsolètes. La moyenne d'âge des gardes des parcs nationaux est proche de celle de la retraite (52 ans). Le budget consacré au fonctionnement du parc a été réduit de plus de 2/3 au cours de cette dernière décennie. Les espoirs résident désormais dans les projets : parc transfrontalier Niokolo - Badiar et projet de réhabilitation et de valorisation du parc et de sa périphérie, soutenus respectivement par l'Union Européenne et par la Coopération française.

Depuis 1990, la Direction des Parcs Nationaux, en collaboration avec l'IRD, a entrepris un programme de dénombrement annuel de la faune du parc. Le but de ce programme est de fournir des données qualitatives et quantitatives sur les populations des différentes espèces. A partir de ces informations, il devient possible d'apprécier objectivement les statuts des différentes espèces et d'identifier les opportunités ou les urgences de gestion ou d'aménagement spécifiques à chaque espèce.

La méthode des transects - lignes, qui consiste à estimer les distances des animaux par rapport à la direction de la piste, a été utilisée. Ces relevés permettent de calculer les largeurs des bandes, les surfaces échantillonnées et par conséquent les densités relatives. Des transects hors-pistes ont été initiés, dans un souci d'équilibrer la densité de l'échantillonnage. Beaucoup d'autres paramètres ont été pris en compte, en vue de minimiser les risques de biais et permettre aux chercheurs de relativiser les chiffres produits après les traitements informatiques et statistiques.

### *Quelques résultats des opérations de dénombrement annuel*

Nous présentons ici les résultats obtenus lors des premières campagnes de dénombrements scientifiques de la moyenne et grande faune du PNNK entre 1990/91 et 1998. Faute de mieux, ces données constituent une photographie de référence pour appréhender le statut de certaines espèces. Le PNNK traversait à l'époque une phase critique face à laquelle la communauté internationale devait réagir. A partir de la première publication scientifique, "Dénombrement de la grande faune du Parc National du Niokolo koba, Sénégal, 1990 - 1991", juin 1992, DPNS - ORSTOM, une plaquette ("Au pays Tenda, le Parc National du Niokolo koba" octobre 1993) de valorisation a été produite pour exposer les résultats scientifiques auprès du grand public. Les résultats des opérations des dénombrements sont complétés par ceux du suivi écologique, exécuté par les agents du parc depuis 1998.

### **Effectifs estimés de certaines espèces par les dénombrements entre 1990/91 et 1998**

ESPECES	1990-1993	1994-1998
1. Guib harnaché	15 690	11 576
2. Cobe de Buffon	17 585	6 700
3. Phacochère	11 651	21 597
4. Céphalophes à flancs roux	9 948	7 973
5. Babouins de Guinée	137 623	158 326
6. Ourébi	6 791	6 988
7. Singe vert	30 291	32 889
8. Sylvicapre de Grimm	3 691	2 117
9. Grand calao d'Abyssinie	2 928	2 548
10. Patas	10 506	9 665
11. Cobe onctueux	2 437	1 829
12. Hippotrague	2 427	2 355
13. Bubale	2 325	1 175
14. Buffle	4 029	1 107
15. Chacal	670	273
16. Pintade*	2 000 000	
17. Francolin*	1 000 000	

Sources: publications relatives aux opérations des dénombrements annuels effectués en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (voir bibliographie en annexe IV , page 214).

\* estimation sur un parcours de 315 km seulement

#### 4. LE BILAN DU SUIVI ÉCOLOGIQUE : JUIN 1998 - MAI 1999

Le suivi écologique a été lancé en juin 1998, dans le but de répondre à des préoccupations de maîtrise de la dynamique des écosystèmes et des espèces. Les méthodes de suivi sont conçues de façon à ce qu'elles soient facilement assimilables et reproductibles. Les personnels du parc, en permanence sur le terrain, enregistrent leurs observations sur des fiches préparées à cet effet, notamment à l'occasion de leurs divers déplacements. Chaque poste produit une synthèse mensuelle de ses enregistrements et le tout est centralisé et compilé. Cela participe au développement des capacités techniques des personnels, notamment en stimulant et en aiguisant leur sens d'observation. Le suivi met également à contribution les connaissances et le potentiel technique des agents des parcs nationaux, dont la majorité a plus de 20 ans de service. Le premier bilan annuel (juin 1998 - mai 1999) du suivi a permis d'enregistrer des observations de près d'une trentaine d'espèces non prises en compte par les opérations des dénombrements annuels de la faune du PNNK. Parmi celles-ci, il y a des espèces très discrètes telles que le pangolin géant, l'oryctérope, le ratel, la panthère. Il donne également des informations sur la fréquence des observations et les mœurs des animaux.

**Suivi écologique** : quelques observations d'espèces non prises en compte dans les dénombrements

Espèces/Mois	Secteurs d'observation et/ou Remarques
Lion <i>Panthera leo</i>	Dans toutes les stations d'observation
Panthère <i>Panthera pardus</i>	Particulièrement dans les secteurs de Damantan et Siminti
Hyène <i>Crocuta crocuta</i>	Très fréquente et partout
Lycaon <i>Lycaon pictus</i>	Plus d'une dizaine de contacts, dans tous les secteurs
Redunca <i>Redunca redunca</i>	Six contacts signalés dont 5 sur la corniche
Elan de Derby <i>T. derbianus</i>	Cinq contacts enregistrés, dont 2 à Diénoudiala et 2 sur la corniche
Eléphant <i>Loxodonta africana</i>	Sept traces ou indices localisés entre Niokolo et la Corniche
Chimpanzé <i>Pan troglodytes</i>	Espèce localisée autour du Mt Assirick
Colobe bai <i>Colobus badius</i>	Groupes localisés autour du secteur de Damantan
Galago du Sénégal <i>G. Seneg.</i>	Espèce fréquemment signalée en sortie nocturne
Potamochère <i>P. porcus</i>	Principalement signalées dans le secteur de Damantan et Niokolo
Pangolin géant <i>S. gigantea</i>	Deux observations très importantes, à Siminti
Oryctérope <i>Orycteropus afer</i>	Deux observations, à Siminti et au Gué de Damantan
Porc-épic <i>Histryx cristata</i>	Observations fréquentes et communes à tous les secteurs
Ratel <i>Mellivora capensis</i>	Une observation signalée à Siminti
Serval <i>Felis serval</i>	Plusieurs observations à Siminti, Niokolo, corniche la nuit
Chat sauvage <i>Felis libyca</i>	Une observation nocturne signalée à Siminti
Genette comm. <i>G. genetta</i>	Relativement fréquente
Genette pardine <i>G. pardina</i>	Communément signalée à Siminti
Civettes <i>Viverra civetta</i>	Très communément signalée surtout la nuit
Mang. Ichneum. <i>H. ichneumon</i>	Commune
Mang. rouge <i>H. sanguineum</i>	Très commun
Mang. Q. blanche <i>H. albicauda</i>	Commune la nuit, surtout la forme à queue noire
Mangue rayée <i>Mungos mungo</i>	Très commune
Daman <i>Procavia capensis</i>	Observations localisées sur les affleurements de Banghare
Hippopotame <i>H. amphibius</i>	Commun le long du fleuve Gambie (certains groupes de 10 à 15)
Crocodile <i>Crocodylus spp.</i>	Relativement commun dans les rivières, mares et étangs

Source: bilan du suivi écologique (juin 1998 - mai 1999)

#### 5. CONSTATS

Une analyse des résultats des opérations des dénombrements annuels et du bilan du suivi écologique permettent de dégager des indications sur la situation des populations de certaines espèces de mammifères du Parc. Pour mieux apprécier les résultats, il importe de se référer

aux publications et rapports y afférents. Mais, d'une manière générale, les constats suivants peuvent être établis :

- sauf erreur, il n'a été constaté aucune disparition d'espèce de moyenne ou de grande faune et le suivi écologique permet de relever certaines espèces dont très peu de mentions existent ;
  - globalement, il y a une diminution généralisée des effectifs des populations des herbivores entre 1990 et 1998. Les seules augmentations constatées concernent les phacochères et les cynocéphales ;
  - la situation de la population des buffles est problématique. Il n'y a pratiquement pas eu de contact lors des deux dernières opérations de dénombrement ;
  - les effectifs des populations de Cobe de Buffon ont connu une régression importante.
- Par ailleurs, le suivi écologique, même s'il ne donne pas des informations quantitatives, comporte des éléments significatifs, tant au plan de la diversité que de la dispersion spatiale.

## 5.1. Commentaires

### 5.1.1. Espèces rares

La loutre à joues blanches (*Aonyx capensis*) n'a pas fait l'objet d'observations récentes. Cependant le PNNK correspond à son aire de distribution biogéographique et son habitat n'a pas connu d'altérations susceptibles de compromettre sa survie dans le parc. Le Ratel (*Mellivora capensis*) n'a pas été signalé parmi les espèces rencontrées à l'occasion des opérations des dénombrements mais une observation a été enregistrée en Août 1998, dans le secteur de Siminti.

L'Eléphant (*Loxodonta africana*), était beaucoup mieux représenté par le passé, notamment au cours des années 1970. Des contacts isolés ont été obtenus à l'occasion des opérations des dénombrements. Les dernières données disponibles (juillet 2000) sont cependant alarmistes. Le Pangolin géant (*Smutsia gigantea*) et l'oryctérope (*Orycteropus afer*) sont parfois rencontrés dans le parc mais très rarement.

### 5.1.2. Espèces à faibles effectifs

Les effectifs de certaines espèces, à priori plus abondantes, constituent une préoccupation et suscitent des interrogations par rapport au braconnage, particulièrement pour certains ruminants comme le bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), l'hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Cobe defassa (*Kobus defassa*) ou le sylvicapre de Grimm (*Sylvicapra grimmia*). La situation des effectifs du buffle (*Syncerus caffer nanus*) est particulièrement préoccupante. L'Elan de derby (*Taurotragus derbianus derbianus*) se regroupe en troupeaux, dont certains pouvaient atteindre la soixantaine. Plusieurs contacts ont été obtenus à l'occasion des opérations des dénombrements, et sept ont été enregistrés par le suivi.

Le Cobe redunca (*Redunca redunca*) est régulièrement observé à l'occasion des différentes opérations des dénombrements, mais le nombre de contacts est insuffisant pour permettre une estimation statistique de ses effectifs.

Le Potamochère (*Potamochoerus porcus*) est régulièrement observé à l'occasion des dénombrements, et 4 observations sont enregistrées par le suivi.

### 5.1.3. Espèces à effectifs relativement abondants

En général, les espèces qui ont fait l'objet d'une estimation de leurs effectifs à travers les opérations des dénombrements annuels sont relativement bien représentées et peuvent, par conséquent, être considérées comme abondantes. Toutefois, il importe de s'en référer à

l'évolution des effectifs, de 1990/93 à 1994, pour relativiser cette abondance. Parmi les antilopes, les espèces les plus abondantes sont :

le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), dont les effectifs sont estimés autour de 10 000 ;  
le céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilatus*) dont la population est d'environ 5 000 ;  
le cobe de buffon (*Kobus Kob*), pour une population estimée entre 3000 et 4000 ;  
l'ourébi (*Ourebia ourebi*), pour un effectif qui gravite autour de 3000.  
les Phacochères (*Phacochoerus aethiopicus*) et les singes (*Papio papio*, *Cercopithecus aethiops sabaeus* et *Erythrocebus patas*) sont des espèces abondantes.

## 5.2. Analyse des problèmes relatifs à la conservation de la faune

Au cours des trois premières décennies d'existence du Parc, la gestion de celui-ci était conçue et conduite en quasi-rupture avec son environnement socio-écologique ambiant ; les déguerpissements des villages, qui ont accompagné les phases d'aggrandissement, sont suffisamment révélateurs. Et les frustrations ainsi engendrées ont en partie contribué à l'émergence d'un braconnage intensif, qui prélève un lourd tribut sur les stocks et hypothèque la survie de certaines espèces.

La mise en œuvre de la politique d'austérité de l'Etat a diminué les capacités de l'organe de gestion et rendu caduque le dispositif de surveillance. L'inscription du Parc sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial et son incorporation dans le Réseau Mondial des Réserves de la Biosphère, en 1981, n'ont pas produit les effets attendus de la part de la communauté internationale.

Une *table-ronde* fut organisée le 28 juin 1993 autour du *livre-blanc* sur le parc, paru le 31 mai de la même année.

La commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du Parc était un prétexte pour sensibiliser l'opinion publique sénégalaise et internationale sur l'importance du Niokolo Koba et de la biodiversité en général. Après neuf mois de préparation, pendant lesquels des relais d'animation et d'organisation ont été installés dans les dix régions du pays et dans les quatre départements administratifs périphériques du parc, une Caravane Spéciale de 1200 jeunes a eu à séjourner à Tambacounda, Dialacoto et Simenti, du 31 mars au 4 avril 1994. L'apothéose de ces manifestations était la **Déclaration de Simenti**, où la jeunesse a témoigné sa reconnaissance aux personnels des parcs nationaux, et s'est engagée vis-à-vis des acquis du Niokolo Koba. Une douzaine d'ambassadeurs et plusieurs dizaines de représentants d'organismes officiels ont été rassemblés à Dialacoto, le 1<sup>er</sup> avril 1994, ce qui constituait une première et une étape porteuse d'avenir. Le projet du **Parc Transfrontalier Niokolo-Badiar** entre dans sa phase de concrétisation quelques mois plus tard, et la Coopération Française finança l'étude de faisabilité du **Projet de Réhabilitation et de Valorisation du Parc et de sa Périphérie**, toujours dans la même année. Enfin, le Parc commença à connaître des tendances porteuses d'espoir.

## 5.3. Conclusions et recommandations

### 5.3.1. Un des derniers refuges pour la grande faune des savanes soudaniennes de l'Afrique de l'Ouest

Le parc national du Niokolo Koba est l'ultime refuge de la moyenne et grande faune caractéristique des savanes soudaniennes du Sénégal. Vu l'appauvrissement généralisé de la biodiversité en Afrique et dans le monde, le Niokolo Koba est un conservatoire *in situ* de la biodiversité animale, d'une importance sous-régionale, voire continentale. Car la sous-espèce de l'élan de Derby n'est plus signalée qu'au Sénégal et au Mali; et les observations, de part et

d'autre, sont concentrées dans un corridor constitué par le parc, la zone d'intérêt cynégétique de la Falémé et le confluent du Bafing, au Mali. Pour les Lycaons, les observations régulièrement signalées par les agents, les touristes et les populations riveraines, ont montré que des meutes peuvent être rencontrées partout, dans et autour du parc national du Niokolo Koba. Quant à la viabilité des populations, seuls des programmes d'investigation pourront apporter des réponses fiables. Néanmoins, les gestionnaires du parc estiment leur population entre 100 et 150 individus.

### 5.3.2. Une pépinière dans une perspective de redéploiement des stocks

Les résultats des opérations des dénombrements devraient permettre, entre autres, d'apprécier objectivement les statuts des différentes espèces, et d'identifier celles dont les effectifs autorisent des captures pour le repeuplement d'autres milieux où certaines de ces espèces avaient disparu, au Sénégal et dans la sous-région. Outre ces considérations, la maîtrise de la dynamique des stocks de ressources est indispensable à la mise en œuvre de stratégies de gestion durable des espèces et des populations, notamment aux fins d'une valorisation économique. Car il importe de le rappeler, la création d'une aire protégée n'est pas une fin en soi, mais une stratégie parmi tant d'autres de gestion durable de l'espace et des ressources naturelles. Et, aujourd'hui, que des acquis palpables sont réalisés en matière de conservation de la biodiversité animale, le parc national du Niokolo Koba doit pouvoir animer une filière de redéploiement de la faune dans son milieu d'origine.



**Singe vert**



**Guib harnaché**



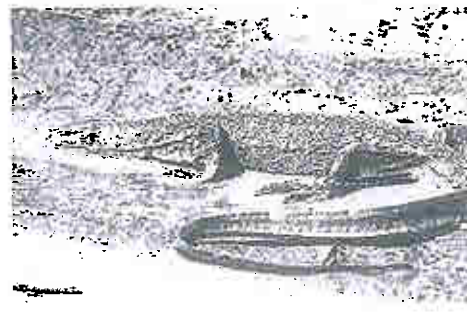
**Cobe Defassa**



**Pintades**



**Eléphant**



**Varan**

# **CHAPITRE II**

## **LE PROJET QUINQUENNAL**



## **II.1. VOCATION 1 : FAIRE RESPECTER L'INTEGRITE DU PARC**

**C**onserver, protéger et valoriser le patrimoine du parc national du Niokolo Koba, c'est d'abord le préserver contre toute forme de dégradation, jour après jour. Les paysages, les écosystèmes, les ressources, la diversité biologique, l'identité du territoire sont autant de richesses qu'il faut soustraire à toute intervention susceptible d'en modifier la nature, l'aspect et l'évolution.

C'est la première vocation du plan de gestion du parc et de sa périphérie : sauvegarder l'ensemble de ce patrimoine pour sa transmission intacte aux futures générations.

### **ORIENTATION 1 : CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES LIMITES DU PARC ET DE LA ZONE MAB**

#### **Mesure 1 : Matérialisation participative et pérennisation physique des limites du parc et de la zone périphérique avec la population**

Les limites du parc sont parfois mal indiquées. La zone tampon n'est pas toujours matérialisée. Certaines pratiques agricoles ont empiété sur le territoire du parc et créé des situations de fait. Certains points sont franchis par les villageois par ignorance, en tout cas en absence d'information. La zone périphérique n'est pas clairement précisée. Tous ces niveaux de limites méritent donc d'être définis sur carte et plan d'occupation des sols, expliqués aux populations riveraines puis matérialisés avec leur collaboration.

#### ***Comment ?***

Il faut dresser la synthèse de l'évolution juridique et historique des limites du parc, depuis sa création. Puis reporter cette évolution sur fonds de carte et tout document exprimant clairement l'emplacement des limites dans les terroirs villageois, et facilement compréhensibles par la population (photos aériennes, plan des terroirs villageois par exemple). Il convient d'insister sur la présentation de ces documents aux habitants des zones concernées. Ces documents devraient pouvoir être consultés par la suite en permanence pour lever toute ambiguïté ultérieure (exposition dans l'écomusée, à la Direction, dans certains villages...). Ensuite, il faudra matérialiser ces limites sur le terrain (et les enregistrer en points GPS) avec les représentants légitimes de ces populations. Il conviendra pour cela de définir les modalités et les stratégies du marquage des limites sur le terrain selon les zones (bords de pistes, panneaux, cours d'eau, bornes...) et de mettre en place une signalétique pérenne aux points clefs.

#### ***Par qui ?***

L'ensemble des travaux sera mené par le personnel du PNNK. Un groupe d'agents sera formé pour présenter et expliquer les documents exposant les limites aux populations, puis pour les

matérialiser avec leur concours. Ils resteront disponibles par la suite pour expliquer les textes (actualisés) et les limites et entretenir le dialogue avec les villageois.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : limites du parc</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Analyse des textes. Confection des supports de cartes et pointage GPS.	Présentation des limites et discussions dans les villages. Exposition des cartes. Matérialisation participative des limites.		Entretien des cartes, limites et bornages. Réponses aux interrogations en périphérie.	

### *Quels résultats ?*

L'effet attendu est un renforcement de l'autorité du parc sur son territoire et une clarification des situations conflictuelles existantes. Ce travail permettra une première évaluation des zones principales menacées par les activités humaines et des points de pénétration réels (mesure 9). Par une approche explicative des différents zonages, puis une matérialisation conjointe et participative des limites, les ambiguïtés qui demeurent seront levées. L'accès permanent aux documents faisant référence permettra une information libre, en continu, de la population.

### *Quelle évaluation ?*

La qualité des documents cartographiques (ou photos) de référence pour le bornage et leur excellente compréhension par les agents et les villageois sont essentielles. La visibilité, la lisibilité et la pérennité des moyens de limitation des zones seront évaluées, ainsi que le respect des limites induit.

### **Mesure 2 : Organisation de la réflexion sur la définition des limites du zonage MAB (décideurs locaux, services techniques, projets)**

Le parc est classé en zone MAB depuis 1981 mais cela n'a pas encore véritablement modifié la perception, ni la gestion de l'écosystème. Il devient nécessaire d'entamer la réflexion sur les enjeux et les implications de ce classement pour modifier à long terme les comportements des différents acteurs. La matérialisation participative des limites officielles du parc (mesure 1) peut être l'occasion d'expliquer l'approche MAB aux agents et à la population riveraine du parc.

### *Comment ?*

La première étape est de préciser, de façon consensuelle, le zonage MAB. Il convient donc d'établir une cartographie générale du parc et de sa périphérie, qui tienne compte de ce zonage et qui fasse la synthèse des avis des gestionnaires, des partenaires scientifiques et des utilisateurs de ces territoires. Il faudra ensuite expliciter aux agents, aux populations et aux partenaires (institutionnels, privés...) les atouts et contraintes de cette évolution. Ces discussions seront menées sous forme de modules de formation et d'ateliers (CFR de Dalaba). La matérialisation de ce zonage s'effectuera par le biais de la mesure 1.

Comme pour les limites du parc national, le zonage MAB sera exposé (écomusée, Direction, certains villages...) pour un accès facile et libre aux informations.

### *Par qui ?*

La définition initiale du zonage a été confiée à un consultant spécialisé (juillet 2000). L'appui du CSE sera requis pour l'édition des cartes et plans. La formation des agents et l'animation des ateliers d'information sont menées par l'encadrement du parc sur la base des recommandations du consultant. La matérialisation physique sera assurée par les agents.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : zonage MAB</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Cartographie générale et validation du zonage proposé par le consultant MAB. Edition des documents de référence. Formation des agents. Ateliers de présentation du zonage MAB.		Exposition continue des documents de référence. Matérialisation et entretien des limites.	Exposition continue. Matérialisation et entretien des limites.	Exposition continue. Matérialisation et entretien des limites.

### *Quels résultats ?*

L'évolution du parc dans une perspective MAB permettra la transformation progressive des mentalités, à l'intérieur et à l'extérieur du parc. L'intégration des populations, des acteurs institutionnels, des projets, à la réflexion globale sur la gestion du parc et de sa périphérie pourra ainsi s'opérer. C'est, à terme, l'ensemble des modes d'organisation et de gestion conjointe de ces territoires qui se modifieront.

### *Quelle évaluation ?*

Le rapport produit par le consultant MAB répond à un cahier des charges précis et servira de base à l'ensemble du zonage. La qualité des formations proposées aux agents, puis des ateliers sur ce thème, sera déterminante. La mise en relation avec d'autres zones MAB, dans le cadre d'un réseau régional, pourra servir à alimenter la discussion et maintenir le niveau de l'encadrement du parc sur ce sujet.

### **Mesure 3 : Actualisation et harmonisation des textes (règlement intérieur, code de la chasse, code forestier...)**

Différents textes, législatifs ou réglementaires, régissent le parc et sa périphérie et définissent les droits et devoirs liés. L'évolution du contexte général, tant à l'intérieur qu'autour du parc, conduit à proposer la révision et l'actualisation de certains de ces textes pour les rendre plus efficaces. La continuité évidente du territoire et la mobilité de la ressource (faune) entre zone centrale et périphérie doit inciter à la cohésion des textes applicables à ces territoires en dépit du découpage administratif qui les distingue.

### *Comment ?*

Le recensement et l'analyse des différents textes qui s'appliquent au parc et à sa périphérie sont faits dans la première partie du présent document. Sur la base de ce travail, il faudra conduire, avec les partenaires concernés (Eaux et Forêts, Tourisme, Agriculture, Elevage, Modernisation de l'état...), une réflexion d'ensemble sur les objectifs et moyens d'une actualisation commune de ces textes lorsque cela s'avère pertinent. En parallèle, une version révisée du règlement intérieur sera proposée pour assurer sa conformité avec les activités qui se développent et qui sont programmées dans le plan de gestion. Ces révisions feront l'objet d'une analyse approfondie et d'une validation par le comité d'orientation avant d'être proposées pour leur adoption.

### *Par qui ?*

L'ensemble des travaux sera coordonné par le comité de gestion et planifié par le comité d'orientation. Les réunions de réflexion seront ouvertes à tous les services concernés selon les thèmes abordés. Les structures régionales seront impliquées. L'appui d'un juriste spécialisé sera requis pour la phase de rédaction des propositions.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : révision des textes				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Analyse des textes et propositions d'actualisation. Poursuite des réflexions et rédaction des textes actualisés. Soumission au comité d'orientation. Adoption des textes.			Poursuite des réflexions. Présentation et explication des textes en périphérie (avec les limites, mesures précédentes)	

### Quels résultats ?

L'effet attendu est une clarification des situations conflictuelles et l'uniformisation des approches, dans et autour du parc. La redéfinition des politiques de conservation (MAB, approche participative) doit pouvoir y trouver sa traduction. Le développement d'activités nouvelles sur le parc ne doit pas être freiné par un règlement devenu inadapté. L'accès permanent aux documents (textes) faisant référence permettra une information libre, en continu, de la population et des partenaires.

### Quelle évaluation ?

La capacité des acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du parc, à s'accorder pour une mise en cohérence des textes qui définissent leurs prérogatives, se traduira dans la pertinence et l'efficacité des textes adoptés. L'information organisée autour de cette démarche sera évaluée.

## ORIENTATION 2 : RENFORCER LE DISPOSITIF FONCTIONNEL DE LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

### Mesure 4 : Evaluation et réorganisation du fonctionnement du parc

Le braconnage est historiquement une des causes de raréfaction de la faune dans le parc et son contrôle a nécessité l'investissement de nombreux moyens, tant humains que matériels. Une réorganisation du mode de fonctionnement de l'administration du PNNK s'impose cependant pour tenir compte de la diminution des effectifs et du vieillissement des agents, du manque de moyens matériels (l'effectif actuel est complété par une brigade mobile de 30 soldats).

Evolution prévisible de l'effectif d'agents au PNNK (102 agents au 01.01.99)			
Année	Départ	Arrivée	Total
1999	11	05	96
2000	06	05	95
2001	06	05	94
2002	08	05	91
2003	08	05	88
2004	03	05	90

### Comment ?

Il faut conduire une réflexion permanente sur la réorganisation de l'organigramme du parc pour répondre aux adaptations qui seront identifiées comme prioritaires : redéfinition des zones géographiques de surveillance, des modalités de la lutte contre le braconnage, du partage des tâches au sein du parc, nouveaux modes de gestion du personnel, valorisation des carrières, association des agents aux décisions...

Dans une première phase, le découpage du territoire en trois zones de surveillance semble répondre aux priorités identifiées : une zone Ouest dont la base serait à Dalaba, une zone Centre basée à Siminti (ou au Gué de Damantan), une zone Est basée à Niokolo. Chaque zone sera dirigée par un chef de zone et regroupera de 5 à 7 postes (voir mesures suivantes). A chaque base vie, une brigade mobile de 10 à 15 soldats et 1 encadreur seront affectés. Des

exemples d'organisation et de fonctionnement pourront être puisés auprès des autres parcs africains de la sous-région.

**Par qui ?**

Cette réflexion sera poursuivie localement par l'encadrement du parc, en liaison avec la DPN. L'ensemble du personnel doit pouvoir s'exprimer à cette occasion.

**Quand ?**

Calendrier d'exécution : fonctionnement du parc				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réflexions et propositions de réorganisation. Validation / le comité d'orientation et la DPN. Mise en œuvre de la nouvelle organisation.		Evaluation de l'organisation et adaptation continue.	Evaluation permanente de l'organisation et réaménagements en conséquence.	

**Quels résultats ?**

Des propositions claires et opérationnelles doivent être élaborées au niveau du parc permettant une réorganisation en profondeur de la mission du parc. Le comité d'orientation validera l'organisation proposée qui sera évaluée chaque année et adaptée en conséquence.

**Quelle évaluation ?**

La qualité des débats et des propositions élaborées par l'ensemble du personnel, la pertinence et la viabilité du système d'organisation proposé, sont autant de facteurs d'évaluation. La mise en pratique des propositions retenues et l'adhésion du personnel à la démarche en dépendent.

**Mesure 5 : Association progressive de la population à la protection du parc**

Impliquer la population périphérique dans la surveillance du parc apparaît de plus en plus comme une nécessité. Il est souhaitable d'intégrer peu à peu les responsables locaux en périphérie à la gestion globale du parc, en les responsabilisant dans la prise de certaines décisions pour le respect de l'intégrité du territoire.

**Comment ?**

En préalable, il faut développer l'information, l'accès à l'information et la formation des villageois en périphérie pour la connaissance de leurs droits et devoirs. Parallèlement, un cadre formel de concertation avec les décideurs légitimes de la zone périphérique (communautés rurales représentées au comité de gestion) sera mis en place. Sur le terrain, les réunions informatives (animées par certains agents et partenaires) deviendront peu à peu participatives sur certains thèmes (gestion des feux, des ressources, des projets...). Un mode d'information réciproque continu sera défini.

**Par qui ?**

En association avec les structures intervenant en périphérie et en complément des réunions du comité de gestion, certains responsables du parc seront choisis et formés pour établir le dialogue et la concertation avec les représentants de la périphérie.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : association de la population à la surveillance				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Informations et échanges avec la population. Consultation des élus locaux Définition d'un cadre de concertation et de participation. Mise en place du comité de gestion avec représentation des CR.		Application des premières décisions participatives. Participation au comité de gestion.	Renforcement de la participation des représentants de la population. Conduite d'actions conjointes (patrouilles...) Prise de responsabilité croissante au sein du comité de gestion.	

### Quels résultats ?

L'adhésion progressive des responsables locaux à la vie et aux enjeux du parc est recherchée. Cette activité permet le transfert partiel des responsabilités et l'accompagnement du processus de régionalisation. Enfin, l'élargissement du cadre de réflexion du parc à la société civile et l'évolution des mentalités, à l'intérieur et à l'extérieur du parc, sont des résultats importants.

### Quelle évaluation ?

La participation effective des responsables locaux à certains champs de décision sur le parc et sa périphérie est le meilleur indicateur des progrès de cette mesure. La qualité des relations établies, le niveau de responsabilisation des partenaires, les actions conjointes réalisées, l'évolution des mentalités de part et d'autre, viennent en complément.

### Mesure 6 : Réhabilitation des infrastructures de surveillance

La possibilité de séjour et de circulation des agents du parc, en tout temps et tous lieux, est une condition essentielle de la réussite de leur mission, à l'intérieur comme à l'extérieur du parc. En fonction du travail de réorganisation du parc (mesure 4), il faudra établir ou maintenir les postes de surveillance fonctionnels dans les zones reconnues prioritaires.

### Comment ?

Compte tenu des moyens en personnels prévisibles, de la réorganisation proposée en mesure 4 et des priorités identifiées, certains postes de surveillance devront être construits, d'autres réhabilités et certains fermés, et les axes qui y mènent pérennisés. Les postes indiqués dans le tableau suivant sont classés prioritaires sur la base des discussions menées à ce jour (3 à 5 postes par zone). Certains postes pourront être temporaires.

Poste\année	Etat des postes (et nombre d'agents affectés)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
DIRECTION	(16)	(15)	(12)	(12)	(12)
<b>ZONE OUEST (Dalaba)</b>					
Damantan	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Réhabilité (5)
Dalaba	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)
Koulountou	Entretenu (6)	Entretenu (6)	Entretenu (6)	Entretenu (6)	Réhabilité (6)
Missirah G.	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)
Oubadji	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Réhabilité (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)
Postes complémentaires possibles : Kalifourou, Talikoël					
<b>ZONE CENTRE (Siminti – Gué de Damantan)</b>					
Dar Salam	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Réhabilité (3)	Entretenu (3)
Siminti	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Réhabilité (3)	Entretenu (3)
Bira	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)
Postes complémentaires possibles : Médina Kouta, Linguekountou, Wouring, Camp du Lion, Gué, Kouar					
<b>ZONE EST (Niokolo Koba)</b>					
Diéoudiala	Réhabilité (3)	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Entretenu (3)	Entretenu (3)
Gamon	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Réhabilité (4)	Entretenu (4)
Niokolo	Réhabilité (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)	Entretenu (5)
Mako	Entretenu (4)	Réhabilité (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)	Entretenu (4)
Postes complémentaires possibles : Assirik, Wouroly, Bangharé, Linguekoto, Niakassi, Tambanoumouva					

### *Par qui ?*

Les choix des priorités et des postes seront conduits avec l'encadrement du parc, et validés par le comité d'orientation. La construction par la main d'œuvre locale sera favorisée.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : postes de surveillance</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Choix des postes prioritaires. Entretien ou réhabilitation des postes selon décisions.		Entretien ou réhabilitation des postes choisis. Equipement des postes.		

### *Quels résultats ?*

La réoccupation de secteurs clefs de contrôle et la sécurisation des secteurs Sud et Ouest (lutte contre le braconnage, extension des possibilités de suivi écologique et exploitation touristique valable) sont prioritaires.

### *Quelle évaluation ?*

Le recul du braconnage sera quantifié. Les travaux pour réhabiliter les postes seront évalués.

### **Mesure 7 : Equipement du système de surveillance**

Afin de permettre une mobilité optimale des agents dans le cadre de leurs fonctions, un équipement complémentaire en matériel léger (camping, boussoles...) et l'attribution de certains moyens rapides de locomotion sont indispensables. La circulation des informations au sein du parc, mais également entre les postes et la Direction, est un élément clef de la réussite des opérations menées. Le rétablissement d'une couverture radio complète et opérationnelle est donc une priorité.

### *Comment ?*

Il faut lister l'ensemble du matériel roulant disponible, en état de fonctionner. L'équipement minimal sur le terrain comprendra au moins 3 véhicules légers et 3 camions (un par zone géographique), 1 moto par poste, et des vélos. Chaque agent est responsable du matériel qui lui est remis. Il faut également terminer l'équipement de base des postes (panneaux solaires, moustiquaires, filtres à eau, boîte à pharmacie, literie) et des brigades mobiles (paquetage complet, jumelles, guides, lits picots, matériel de bivouac). Un fonds de renouvellement et d'entretien de ce matériel sera créé.

Chaque poste doit être équipé d'un poste émetteur - récepteur fonctionnel en permanence. Les brigades sont dotées de postes portables.

### *Par qui ?*

Le matériel nécessaire sera défini au niveau du parc en fonction des inventaires. Le chef de zone, les chefs de poste seront responsables, chacun à leur niveau, des équipements attribués. La réhabilitation du système radio a été proposée par un consultant spécialisé (mai 2000). L'utilisation et l'entretien ultérieurs du matériel, après acquisition, seront confiées aux agents, après une formation adéquate.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : équipement du système de surveillance</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition des équipements, matériels et moyens nécessaires pour la surveillance. Acquisition des équipements définis. Achat du matériel radio, installation et formation des agents.		Complément et entretien des matériels et moyens de déplacement. Entretien des radios.	Entretien des matériels et moyens de déplacement. Entretien du matériel radio. Alimentation du fonds d'amortissement.	

### *Quels résultats ?*

L'équipement fonctionnel des postes et du personnel et la mise en place d'une couverture radio complète permettront d'optimiser les opérations de surveillance dans le parc. Chaque zone sera indépendante pour ses actions et ainsi plus opérationnelle.

### *Quelle évaluation ?*

Ces résultats seront évalués par la qualité de la surveillance autorisée et la diminution du braconnage induite. L'adéquation et la longévité de l'équipement, de son entretien, la capacité des agents à l'utiliser, seront des indicateurs clefs. La pertinence de la couverture radio, ainsi que les résultats qu'elle autorise, seront mesurés.

### **Mesure 8 : Recrutement et formation du personnel**

Le niveau et les compétences du personnel en place au sein du parc sont déterminants pour la réussite de la conservation. Pour améliorer ces aspects, il faut promouvoir la formation continue des agents en place, notamment dans le cadre des activités du centre de formation et de recherche de Dalaba, et assurer un recrutement adéquat des nouveaux agents pour qu'ils viennent renforcer et compléter le pôle de compétences déjà disponible et fonctionnel.

### *Comment ?*

La formation des agents en place doit être planifiée par le comité d'orientation en fonction des priorités du service et des moyens disponibles. Elle sera dispensée au centre de formation et de recherche de Dalaba (mesures 6 à 8 de la vocation 3) ou dans toute autre structure partenaire reconnue (démarchage à organiser, mesures 1 et 2 de la vocation 3) en particulier pour les matières annexes (infirmerie, mécanique, secrétariat...). Cette formation devrait pouvoir concerner tous les agents selon leur niveau et permettre l'augmentation globale et continue des forces du parc. Parallèlement à ces formations et en complément du recrutement régulier de nouveaux GPN, le recrutement de certains agents devra s'orienter vers la recherche des compétences qui manquent actuellement au parc et qu'une formation continue ne pourra apporter dans un délai raisonnable (informatique, statistiques, médecine vétérinaire, géographie, sciences sociales, épidémiologie, écologie, droit...). Les domaines prioritaires seront fixés par le comité d'orientation ainsi que le nombre et l'origine des agents à recruter.

### *Par qui ?*

Le comité d'orientation fixe les priorités des recrutements et des formations en fonction des besoins et des moyens accessibles. Le comité scientifique sera sollicité pour avis. Le comité de gestion mettra en application ces directives, veillera au déroulement des formations proposées à Dalaba et à l'intégration des nouveaux éléments.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : formations et recrutement</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition des formations et des listes de personnels concernés (vocation 3). Début des formations (longues ou modulaires). Définition des modes de recrutement et des cibles choisies.		Poursuite et actualisation des formations à Dalaba. Développement des formations dans les autres structures. Recrutement des personnels complémentaires et intégration au service. Actualisation des besoins en agents et des programmes de recrutement.		

### *Quels résultats ?*

C'est la progression du niveau des agents et donc l'optimisation du travail au sein du parc. C'est aussi l'entrée de compétences nouvelles qui permettront au PNNK d'assurer sans délai l'ensemble des missions prévues dans ce plan de gestion.

### *Quelle évaluation ?*

La qualité et les résultats des formations seront évalués (voir vocation 3). L'intégration et l'emploi des nouvelles recrues feront l'objet d'une évaluation annuelle par le comité d'orientation et de recommandations continues.

## **ORIENTATION 3 : IMPLIQUER LES POPULATIONS RIVERAINES DANS LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC ET LEUR GESTION DURABLE DANS LES TERROIRS**

### **Mesure 9 : Identification des zones et nature des conflits**

Un certain nombre d'antagonismes opposant les populations périphériques et le parc existent à l'heure actuelle. Ils concernent essentiellement l'exploitation des ressources naturelles, la pratique d'activités agricoles, d'élevage et de pêche autour et au sein du parc. Les populations faisant face à une diminution des ressources de leur terroir, voire à l'absence d'un terroir suffisant pour y pratiquer leurs activités agropastorales, se retournent vers le parc qu'elles considèrent comme un réservoir inépuisable de ressources. Ces pratiques portant atteinte à l'intégrité du parc, il est indispensable d'identifier les différents types de conflits existant, de les localiser et de trouver des solutions adaptées afin de parvenir à une meilleure gestion du parc.

### *Comment ?*

L'inventaire des conflits latents ou exprimés sera achevé. Il pourra être complété par les études spécifiques effectuées par des projets intervenant au sein des villages périphériques. Enfin, une étude de terrain comprenant un repérage des zones exploitées au sein du parc et des rencontres avec les villages périphériques (non pris en compte par les projets) permettra une connaissance exacte de la situation sur l'ensemble de la zone. Une analyse des causes et conséquences de ces conflits permettra d'engager un dialogue avec les populations en vue de leur résolution.

### *Par qui ?*

Les agents techniques présents au niveau des postes de garde seront responsables de l'inventaire des conflits et du repérage des zones exploitées au sein du parc. Une collaboration devra s'établir entre la direction du parc, les agents et les projets intervenant en zone périphérique afin de favoriser la circulation des informations.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : zones de conflits</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Inventaire, analyse et localisation des conflits. Premières discussions avec les populations.	Définition d'un cadre de dialogue dans les villages. Poursuite et formalisation des échanges. Actualisation des cartes, analyse et recensement des conflits.		Bilan-évaluation de l'évolution du zonage des conflits. Mise à jour des documents. Pérennisation des échanges.	

### *Quels résultats ?*

Le produit final est un ensemble de cartes qui localisent les zones conflictuelles et les zones à risque (où les ressources sont menacées d'une exploitation abusive) et la synthèse d'une typologie des conflits. L'ouverture d'un dialogue avec les villages permettant l'identification des lieux de conflits posera les bases d'une future collaboration entre le parc et la périphérie. Les relations entre les villageois et les gardes seront redéfinies dans le sens d'un futur partenariat.

### *Quelle évaluation ?*

La qualité des documents édités, l'adhésion des populations et des agents à la démarche et la qualité du dialogue instauré seront des indicateurs importants.

### **Mesure 10 : Identification des voies de règlement des conflits au travers de processus de concertation dans les villages limitrophes**

Le braconnage, l'élevage et la transhumance, la cueillette, la pêche, la circulation, les feux, l'accès aux points d'eau... sont autant de sujets de conflits possibles entre l'autorité chargée de la protection du parc et les habitants proches (voir mesure 9). L'encadrement des villageois, pour une utilisation rationnelle des ressources de leurs terroirs devient une partie importante de la mission des agents sur le terrain qui doivent être des interlocuteurs connus et appréciés des villageois, et non plus seulement des gardiens. Chaque action menée vers la périphérie doit l'être sous le label parc afin que le garde devienne un agent du développement local.

### *Comment ?*

Il faut créer les conditions du dialogue entre les villageois et l'autorité du parc. Pour cela, il est possible de responsabiliser un groupe d'agents techniques de bon niveau, parfaitement formés aux méthodes de développement participatif, chargés de créer un cadre formel de concertation sous forme de réunions périodiques avec les décideurs légitimes de la zone périphérique (communautés rurales, groupements professionnels, administrations, élus...). Ces réunions permettront l'expression des désaccords entre le parc et ses voisins, et la formulation des solutions négociées envisageables. Un mode d'information réciproque (et d'information de tous les partenaires) sera défini (feuille d'information par exemple, voir vocation 3) et géré par ce groupe d'agents.

### *Par qui ?*

Les agents techniques du parc, en poste au contact avec la population, seront formés au développement participatif. L'appui d'animateurs en développement local est envisageable. Ce groupe d'agents s'appuiera sur les projets locaux (études diagnostiques, formations, micro-réalisations...) intervenant dans le secteur de la gestion des ressources naturelles et sur leurs moyens.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : dialogue avec la population en périphérie</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Désignation et formation des AT au développement participatif. Premier diagnostic en périph. (projets).	Définition d'un cadre de dialogue dans les villages. Poursuite de la formation des AT au développement participatif. Formalisation progressive des échanges.		Poursuite et formalisation des échanges. Appui aux initiatives locales. Propositions pour la résolution des conflits majeurs et test des premières solutions. Intégration des revendications aux décisions de gestion du parc	

### *Quels résultats ?*

C'est la mise en place d'un véritable partenariat parc - périphérie et la désamorçage progressif des sources de conflit. Ces échanges permettront aux gestionnaires du parc d'anticiper l'apparition des conflits et d'orienter leur politique en fonction des enjeux de la périphérie. Les partenariats mis en place faciliteront l'intégration de la GRN dans la démarche villageoise.

### *Quelle évaluation ?*

L'évolution de la perception environnementale au sein des villages sera évaluée chaque année. La qualité de la formation des agents techniques est primordiale. La qualité du dialogue établi, et sa compréhension par les villageois, devront être mesurées. Le niveau de satisfaction des revendications villageoises compatibles avec le statut de l'aire protégée sera évalué.

### **Mesure 11 : Participation, au niveau des Communautés Rurales, au processus d'élaboration des Plans Locaux de Développement**

La décentralisation récente a transféré aux communautés rurales de nouvelles compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de développement socio-économique. En complément de la mesure 10, la participation à l'élaboration des plans locaux de développement permettra de sensibiliser les élus, souvent peu formés dans ce domaine, à la nécessité du respect des ressources naturelles. Par ailleurs, cette collaboration avec les collectivités locales périphériques du parc pourra renforcer l'intégration des responsables locaux à la gestion globale du PNNK.

### *Comment ?*

L'instauration d'un dialogue entre la direction du parc et les communautés rurales est un préalable, développé dans la mesure précédente. La formation des agents techniques aux textes de décentralisation est nécessaire pour une participation efficace au processus d'élaboration des PLD. Par ailleurs, l'information et la formation des élus concernant la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles permettra une meilleure prise en compte de ces aspects dans le choix des activités menées. La direction du PNNK et les agents techniques formés participeront au côté des conseillers ruraux au processus d'élaboration des PLD (réunions, enquêtes...) de chaque communauté rurale de la zone périphérique.

### *Par qui ?*

Il s'agit de créer un processus de collaboration entre la direction du parc, certains agents techniques formés au développement participatif et à la décentralisation, et les élus locaux.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : élaboration des PLD</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Formation des AT au développement participatif et aux textes de la décentralisation. Elaboration d'un partenariat avec les conseils ruraux. Participations aux réunions d'élaboration des PLD.		Poursuite et formalisation des échanges. Information / formation des élus à la gestion durable des ressources naturelles. Participations aux réunions d'élaboration des PLD.		Participation à l'élaboration des nouveaux plans locaux de développement.

### *Quels résultats ?*

Il faut parvenir à la mise en place d'un partenariat entre le parc et les conseils ruraux ce qui permettra une meilleure compréhension des priorités de chaque partie. Les élus développeront des capacités d'intégration de la conservation des ressources naturelles dans leur problématique de développement. On assistera ainsi à l'élaboration de nouveaux plans locaux prenant en compte la « dimension parc » c'est-à-dire la situation particulière de ces villages en zone périphérique d'aire protégée.

### *Quelle évaluation ?*

La qualité des relations établies sera évaluée. L'intégration des besoins de conservation au sein des PLD sera un bon indicateur de l'intérêt des élus et de leur motivation dans ce domaine. La qualité de la formation des agents techniques et des élus est indispensable au bon déroulement du partenariat.

### **Mesure 12 : Participation, au niveau Régional, à l'harmonisation des politiques sectorielles**

Cette mesure vient compléter pratiquement l'actualisation des textes, dans et autour du parc (mesure 3), et le développement d'une approche participative de la conservation (mesures 10 et 11). Il s'agit de s'intégrer à la définition des politiques menées sur la région dans les différents secteurs qui concernent, de près ou de loin, la conservation du parc et de sa périphérie.

### *Comment ?*

Le comité de gestion engagera une politique de communication et d'échanges à l'endroit de tous les partenaires locaux ou régionaux susceptibles d'intervenir dans les prises de décisions concernant généralement la gestion des ressources naturelles (voir mesure 1 de la vocation 3). Il se fera représenter aux réunions organisées et suivra sur le terrain leur traduction en actes. Il rendra compte de ces travaux au comité d'orientation, ainsi que des propositions qu'il a pu être amené à faire pour orienter la politique sectorielle considérée.

### *Par qui ?*

Le comité de gestion met en œuvre la présente mesure avec l'appui éventuel du comité scientifique pour les domaines qui le concernent, et sous contrôle du comité d'orientation.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : politiques sectorielles</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Le comité d'orientation propose les grandes orientations en début de saison. Le comité de gestion assure l'information des services concernés tout au long de l'année et la diffusion réciproque des informations avec tous les partenaires. Participations aux réunions de décision et de définition des politiques sectorielles aux différentes échelles concernées. Le bilan est dressé en fin de saison auprès du comité d'orientation.				

### ***Quels résultats ?***

L'objectif visé est la mise en cohérence de toutes les politiques menées (Etat, Région, Département, CR...) pour qu'elles poursuivent, secteur par secteur, les mêmes objectifs, avec des moyens semblables ou complémentaires.

### ***Quelle évaluation ?***

La participation aux réunions décisionnelle sera essentielle ainsi que la prise en compte par les services concernés des recommandations émises. Le comité d'orientation évaluera la portée des avis et idées proposés.

### **Mesure 13 : Appui aux programmes de restauration et de valorisation des ressources dans les terroirs villageois au profit des populations (actions pilotes)**

Une gestion raisonnée et durable des ressources naturelles de la zone périphérique est indispensable à la préservation de l'intégrité du parc. Actuellement, l'exploitation des ressources dans les terroirs villageois se fait souvent sans logique de conservation, de restauration ni de valorisation, et empiète sur le territoire du parc (voir première partie de ce document). Elle est fonction des besoins des populations et se fait sans planification à moyen ou long terme. Démontrer aux populations qu'une gestion raisonnée des ressources peut-être source de travail et de revenus est un moyen efficace de favoriser la protection du capital naturel du parc et de sa périphérie.

### ***Comment ?***

La mise en place d'une réflexion sur les ressources naturelles de la zone périphérique et la définition de nouvelles modalités de gestion impliquant les populations locales et le parc (voir mesures précédentes) constitueront la première étape, en continuité des actions menées aujourd'hui par les projets de développement local présents en périphérie. Il faudra identifier ces projets au sein des villages périphériques et apporter un appui aux porteurs d'initiatives pour le montage, l'exécution et le suivi des initiatives villageoises.

### ***Par qui ?***

Plusieurs projets intervenant actuellement en zone périphérique du PNNK ont pour objectif le développement d'activités de gestion et de valorisation des ressources naturelles. Le comité de gestion et les agents techniques prendront part, autant que possible, à leur réalisation. Ils pourront également encadrer les villageois sur certaines initiatives et les mettre en relation avec des bailleurs de fonds pour le financement de leurs activités.

### ***Quand ?***

<b>Calendrier d'exécution : appui aux initiatives villageoises</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Formation continue des AT au développement participatif dans le cadre des projets en cours. Etablissement d'un dialogue parc / périphérie. Appui aux porteurs d'initiatives.		Poursuite de la réflexion et définition de nouvelles modalités de gestion de la zone périphérique. Formation continue des AT. Appui aux initiatives locales par les agents techniques.		Appui aux initiatives locales par les agents techniques.

### ***Quels résultats ?***

Il faut parvenir à la redéfinition des relations entre les gardes et les villageois ainsi qu'à l'instauration d'un partenariat entre le parc et la population. L'émergence de projets en périphérie permettant l'intégration de la gestion des ressources naturelles sera épaulée.

Parallèlement les conditions de vie des populations seront améliorées par la création d'activités, sources de revenus.

***Quelle évaluation ?***

L'évolution de la perception environnementale au sein des villages sera évaluée chaque année. L'adhésion des populations au processus de réflexion et le montage de projets témoigneront de leur motivation et de leur satisfaction.



**Un village de la périphérie du parc**

**La Gambie au grand mirador**



## II.2. VOCATION 2 : MIEUX CONNAITRE LE TERRITOIRE

**C**onserver, protéger et valoriser le patrimoine du parc national du Niokolo Koba, c'est aussi le connaître et apprendre à mieux le connaître, jour après jour. Les décisions qui concernent la gestion du territoire doivent être prises en discernant parfaitement leurs causes et leurs conséquences sur le parc et sur sa périphérie, et en maîtrisant les voies et moyens de leur évaluation.

C'est l'ambition de cette deuxième vocation du plan de gestion du parc et de sa périphérie : regrouper les connaissances, les enrichir et les valoriser dans la gestion quotidienne du territoire.

### ORIENTATION 1 : CAPITALISER ET COMPLÉTER LES ACQUIS DE LA CONNAISSANCE

#### Mesure 1 : Mise en place d'une base de données bibliographiques

L'identification, le regroupement, le classement et l'analyse des données qui existent sur le parc s'imposent pour une définition rationnelle et étayée des futures actions et la capitalisation des travaux menés dans le passé. Le parc est en effet le lieu de réalisation de nombreuses études ou réflexions sur l'environnement et sa gestion. Il se doit d'être doté d'un centre fonctionnel d'exploitation et de stockage des résultats, pouvant servir de base de séjour aux chercheurs et aux formateurs intervenant au bénéfice du parc et de son personnel. En ce lieu, l'ensemble actualisé des références bibliographiques qui concernent le parc sera consultable en permanence.

#### *Comment ?*

Il faut finir d'identifier les données disponibles (Direction du parc, DPN, collections personnelles des agents, universités, projets, stagiaires...) et archiver un exemplaire de chaque document au centre de recherche et de formation de Dalaba. Un listing de l'ensemble de ces ouvrages sera alors produit et mis à jour deux fois par an.

Cela suppose en préalable de finir d'équiper le centre de Dalaba (matériel informatique, systèmes de classement) et le doter de moyens propres de fonctionnement permanent (personnel, budget) afin d'assurer son ouverture et son accessibilité permanentes.

#### *Par qui ?*

Le responsable du centre de recherche et de formation de Dalaba coordonne la mise en place de la banque de données bibliographiques (base de donnée thématique informatisée) et veille au maintien des listes à jour, deux fois par an. La réunion initiale des documents existants fera l'objet du travail d'un stagiaire documentaliste.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : bibliographie</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Regroupement des références et achèvement du classement bibliographique à Dalaba. Constitution de la base de données thématique.		Actualisation du stockage des données et de la liste des documents disponibles. Fin d'équipement et d'installation du CFR.		

### *Quels résultats ?*

L'objectif visé est l'actualisation et le maintien à jour de l'ensemble des données sur le PNNK, aujourd'hui encore dispersées, et la création d'une banque organisée de références bibliographiques. La création d'une base de données, permettant une consultation de ces références (thèmes, auteurs, années...), constituera le support de la mémoire active du parc.

### *Quelle évaluation ?*

La diversité des références accessibles, la qualité du stockage des données et de leur accessibilité, la pertinence et l'actualité du listing, la cohérence de la base de données et du classement des références seront évaluées par les utilisateurs sur place et feront l'objet d'une fiche de suggestions produite volontairement par les lecteurs.

Le comité d'orientation fera le bilan du fonctionnement du centre de documentation en fin d'exercice.

### **Mesure 2 : Rédaction de synthèses thématiques sur le parc**

Le regroupement des données bibliographiques (mesure précédente) sera complété par la constitution de synthèses thématiques sur le parc, utiles au gestionnaire pour la prise des décisions. A terme, la recherche action sera orientée et planifiée pour s'inscrire au sein des thèmes prioritaires définis, afin de concentrer les moyens et les résultats autour d'axes clefs pour la gestion optimale du territoire.

### *Comment ?*

Les thèmes généraux de recherche sur le milieu, utiles au gestionnaire et réalisables sur la base des acquis, sont définis (liste ci-dessous). Il faut désormais procéder à l'analyse des données (bibliographie) par thèmes, par les organismes de recherche partenaires, à l'occasion de stages (thèses, DEA) ou par le personnel du parc. La liste des autres thèmes prioritaires d'études sur le parc sera actualisée au fur et à mesure de l'identification des besoins du gestionnaire. Les actions de recherche dynamique viendront enrichir ces synthèses.

Les thèmes prioritaires d'études retenus à ce jour sont :

Envahissement des mares par certaines espèces végétales  
Fonctionnement hydrologique des mares  
Espèces rares ou menacées (faune et flore)  
Modifications du milieu et suivi écologique  
Système et techniques de mise à feu

Compléments d'inventaires (faune et flore)  
Cartographies thématiques  
Quantification du braconnage  
Valorisation des produits issus des aménagements du parc

### *Par qui ?*

Certaines synthèses thématiques seront réalisées par le personnel du parc, dirigé dans le cadre du centre de recherche et de formation de Dalaba. La contribution des organismes de recherche partenaires et le recours à des stages longs seront promus. Les autres thèmes prioritaires, et leur modalité d'exploitation, seront définis ultérieurement par le comité d'orientation du parc. Ces axes de travail seront réévalués chaque année.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : synthèses thématiques</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Réalisation des premières synthèses thématiques sur base bibliographique (thèmes identifiés) et compléments d'étude sur ces thèmes		Actualisation des thèmes prioritaires (comité d'orientation) et compléments d'étude sur ces thèmes (pilotés par le comité de gestion)		

### *Quels résultats ?*

Cette mesure contribuera au regroupement et à l'actualisation des données sur le parc (voir mesure 1) et à la mise en valeur des résultats des études et à leur présentation cohérente. La hiérarchisation thématique des efforts de recherche à conduire permettra de concentrer les efforts du parc sur des secteurs précis, utiles à sa gestion. Le comité d'orientation aura en charge de valider ces choix thématiques

### *Quelle évaluation ?*

La qualité et la pertinence des synthèses réalisées et des documents édités seront jugées par le comité d'orientation. L'utilisation de ces travaux, par le gestionnaire ou par les partenaires actifs du parc, témoignera de leur intérêt.

### **Mesure 3 : Capitalisation des savoirs traditionnels de gestion des ressources naturelles**

La connaissance développée par la population en matière de gestion des ressources naturelles, sur le territoire du parc, avant son agrandissement ou en périphérie actuellement, est un domaine particulier qu'il faut parfaitement maîtriser afin d'asseoir rapidement les modes de collaboration possibles entre le parc et cette population.

### *Comment ?*

Plusieurs projets d'importance interviennent aujourd'hui et pour les années à venir, en périphérie du Niokolo Koba, pour sa réhabilitation et son développement. Tous organisent dans les villages le recueil et la mise en forme des informations qui leur sont nécessaires. Il appartiendra au comité d'orientation, relayé localement par le comité de gestion, de s'assurer que la somme de ces informations est bien transmise à la direction du parc, par un démarchage systématique et formel des responsables de ces projets et une représentation aux séances de restitution des études. L'appui d'organismes de recherche en sciences sociales (universités) sera recherché pour produire la synthèse de ces travaux et la collectes directe des informations qui manqueraient (stages, thèses...). A terme, un document exhaustif sur ces savoirs villageois pourra être édité (vocation 3 du plan de gestion), support d'information et de vulgarisation sur les modes de gestion participative du parc et de sa périphérie.

### *Par qui ?*

Les travaux principaux d'enquêtes sont d'ores et déjà en cours de réalisation au sein des projets actuellement en place. La collecte et le rassemblement des résultats seront suivis par le comité de gestion et le CFR de Dalaba, qui recevra les exemplaires destinés à sa bibliothèque. Un organisme partenaire en sciences sociales pourra réaliser, dans le cadre de ses activités de recherche et de formation, la synthèse et l'édition de l'ensemble.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : savoirs traditionnels				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Poursuite des enquêtes en périphérie du parc. Démarchage formel des projets partenaires par le comité de gestion. Collecte des résultats des études achevées.		Réalisation des dernières enquêtes nécessaires. Rassemblement de toutes les données et synthèse (chercheurs en sciences sociales). Edition d'un document de référence. Utilisation pratique dans la démarche participative promue autour du parc.		

### Quels résultats ?

L'ensemble de cette démarche doit permettre la capitalisation rapide des savoirs villageois en matière de gestion des ressources pour pouvoir proposer leur intégration dans le cadre de l'approche participative développée avec la périphérie (vocation 1 du plan de gestion).

### Quelle évaluation ?

La qualité de la synthèse réalisée et du document édité sera jugée, *in fine*, par le comité d'orientation. L'utilisation des résultats de ces travaux, par le comité de gestion et par les partenaires du parc dans leur approche participative, témoignera de leur intérêt.

### Mesure 4 : Actualisation et complément des inventaires

La réalisation des mesures 1 et 2 permettra de faire le point sur les acquis de la connaissance du parc. En complément, les inventaires (faune, flore, minéraux, données culturelles ou sociologiques...) actuellement disponibles seront mis à jour et renforcés.

### Comment ?

En complément des données exposées en première partie du présent plan de gestion, les inventaires à compléter seront classés par ordre de priorité (comités d'orientation et de gestion du parc). Il faudra également faire le point des actions de ce type menées dans les autres aires protégées d'Afrique de l'Ouest et partageant la problématique écologique du Niokolo. Le développement des échanges avec ces parcs, le transfert des compétences et la mise au point de programmes communs viendront compléter ce travail. Les articles scientifiques (revues, courrier...) devront également éclairer la méthodologie de ces inventaires.

L'ensemble des résultats sera archivé au centre de recherche et de formation de Dalaba.

### Par qui ?

Ces mises à jour et compléments d'inventaires s'appuieront sur les agents du parc, dans la mesure de leurs compétences, avec un encadrement par les organismes scientifiques concernés, ainsi que l'appui de stagiaires et thésards sur ces thèmes. L'ensemble est encadré par le comité d'orientation du parc.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : compléments d'inventaires				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réalisation des premiers inventaires sur base bibliographique (atlas). Définition des inventaires prioritaires et mise en œuvre de ces inventaires.		Poursuite des inventaires prioritaires. Echanges méthodologiques avec les autres parcs. Actualisation et diffusion des résultats des inventaires.		

### Quels résultats ?

Ces inventaires contribueront à l'enrichissement des connaissances indispensables au parc. Leur mise à jour régulière permettra de contrôler les effets de la protection sur le milieu. Leur

mise en œuvre sera l'occasion de renforcer la formation du personnel. Ils s'accompagneront également de l'initialisation de partenariats et d'échanges entre parcs du même type, ainsi que du transfert des compétences entre ces aires.

### **Quelle évaluation ?**

La qualité des inventaires établis sera évaluée. L'utilisation des données récoltées par la communauté scientifique et le gestionnaire du parc sera un indicateur important de leur pertinence. La nature et la qualité des échanges suscités avec les autres aires protégées également.

### **Mesure 5 : Etablissement des documents et relevés de référence**

La gestion du parc à long terme requiert la mise en place de moyens fiables de suivi des aménagements et la définition d'un état initial du territoire permettant l'évaluation ultérieure de l'impact des réalisations conduites. Toute action entreprise et ses conséquences doivent pouvoir être évaluées en continu.

### **Comment ?**

En complément de l'actualisation des inventaires et du traitement des données bibliographiques (mesures précédentes), il faudra conduire une étude détaillée de l'état général du territoire lors du démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion. Cet état, qualitatif et quantitatif, devra permettre de fixer le point initial ("point 0") de suivi du territoire. Il se traduira par l'édition des cartes thématiques (pistes, réseau hydrographique, végétation, faune...) et des tableaux de synthèse en complément du bilan dressé dans le présent document (première partie). Ils préciseront l'état des connaissances et les zones ou domaines peu connus où seront menés les compléments de recherche. Par ailleurs, des points d'enregistrement de l'évolution du territoire seront définis, cartographiés et inventoriés pour une utilisation permanente dans le cadre des suivis (voir mesures suivantes).

### **Par qui ?**

La synthèse et le stockage des documents de référence seront conduits au centre de recherche et de formation de Dalaba (stagiaires et personnel du parc) en partenariat avec les organismes scientifiques concernés. Photos et cartes seront acquises et actualisées en mettant particulièrement l'accent sur les zones d'enregistrement pour le suivi. Les enquêtes de terrain, les relevés, les évaluations qualitatives et quantitatives seront menées par les GPN et les AT selon leurs compétences, après d'éventuelles formations complémentaires et mises à niveau. L'appui de stagiaires encadrés par les organismes de recherche sera développé en complément.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : documents de référence</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Acquisition des supports carto et photo. Actualisation des données. Définition de lieux et modes de suivi. Etablissement de l'état initial du parc.		Fin de l'état initial du parc dans tous les domaines. Suivi des zones témoins.		Poursuite des suivis (mesures 9 et 10). Actualisation des données initiales. Evaluation des aménagements.

### **Quels résultats ?**

L'objectif premier est l'élaboration d'un jeu complet actualisé de cartes et tableaux détaillés, par thème, pour une utilisation pratique et immédiate, support du suivi du plan d'aménagement du parc. Ensuite, l'accent est porté sur certains milieux ou domaines

(transects, zones témoin, milieux référencés, espèces...) dont l'état est spécifiquement détaillé et enregistré pour un suivi ultérieur.

### **Quelle évaluation ?**

La qualité, la pertinence et la fiabilité des produits élaborés (cartes, tableaux, listes, photos) seront évaluées. Le travail accompli, sur les terrains retenus (après validation par le comité d'orientation) pour un suivi permanent, témoignera de leur utilité.

## **ORIENTATION 2 : ORGANISER LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SUR LE PARC**

### **Mesure 6 : Organisation du comité scientifique**

Beaucoup de décisions prises pour la gestion du territoire du PNNK nécessitent des choix qui doivent être orientés par la connaissance des espèces et des milieux. Le conservateur, et plus largement le comité de gestion du parc, doivent pouvoir s'appuyer, autant que de besoin, sur les organismes scientifiques présents au Sénégal et représentés par un groupe d'experts regroupés en un "comité scientifique du Niokolo Koba".

### **Comment ?**

Ce comité scientifique existe déjà mais n'est pas, à ce jour, fonctionnel. Il conviendra donc d'organiser à nouveau la réunion des partenaires institutionnels scientifiques (universités, instituts, écoles...) pour reformuler la composition d'un comité actif composé d'un nombre restreint de représentants, si possible dans tous les domaines prioritaires de la connaissance sur le parc (faune, végétation, sols et eau, sciences sociales, législation...). L'organisation, la composition et le mode de fonctionnement du comité seront définis par ces partenaires. Les membres du comité seront sollicités, selon leurs compétences, par le comité de gestion en fonction des besoins dans le cadre de la recherche et pourront se réunir également à leur propre initiative. Ils seront représentés au comité de gestion et au comité d'orientation du parc. Ils évalueront notamment la bonne mise en œuvre des conventions de recherche et du cahier des charges lié, définis dans la mesure 7 et feront toutes les propositions et recommandations utiles au bon fonctionnement du territoire.

### **Par qui ?**

Le comité scientifique actuel sera réuni et définira sa nouvelle composition et son type d'organisation pour la mise en œuvre du plan de gestion, validés par le comité d'orientation. Les membres devront appartenir aux institutions scientifiques reconnues contribuant aux travaux de recherche sur le parc. La communication interne du comité sera développée, entre autres, sur le WEB.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : comité scientifique</b>				
<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Organisation et mise en place du comité scientifique.	Réunions du comité scientifique, périodiques ou selon besoins. Participations au comité de gestion et au comité d'orientation. Suivi des activités de recherche et contrôle du respect du cahier des charges.			
Premières réunions.	Recommandations aux comités, à la structure de gestion et au centre de formation.			

### **Quels résultats ?**

Le comité scientifique doit permettre d'orienter les choix de gestion du parc et sera un conseil précieux pour le comité de gestion. Il sera également à l'origine de certaines études jugées

prioritaires. Il contrôle le bon déroulement des opérations de recherche et assure, dans une certaine mesure, la validation des résultats.

### **Quelle évaluation ?**

Le respect du cahier des charges associé aux conventions de recherche sera contrôlé par le comité scientifique. ce qui offrira la possibilité de vérifier la portée de son action.

### **Mesure 7 : Organisation de la recherche et publication d'articles dans des revues d'audience internationale**

Les multiples actions de recherche menées sur le parc doivent être organisées. La notoriété du parc, la promotion des actions de recherche qui y sont conduites et l'information de tous ses partenaires de recherche passent ensuite par la publication systématique des résultats et bilans des travaux engagés dans des revues scientifiques nationales et internationales reconnues.

### **Comment ?**

Il s'agit d'organiser la démarche et la communication scientifique du parc en définissant un cahier des charges précis pour les organismes partenaires ayant à intervenir sur son territoire. Ainsi, chaque équipe de recherche conduisant un travail dans le parc s'engagera au moins sur :

- l'éthique des travaux conduits, dans le respect des règlements en vigueur
- le respect du protocole annoncé pour conduire la recherche et l'information continue du gestionnaire sur son déroulement
- l'association, dans les mesures du possible et du nécessaire, de personnel du parc pour la réalisation du travail
- l'emploi d'une signalétique définie pour la publication des résultats
- la remise d'un nombre minimal d'exemplaires des résultats pour la direction et le CFR de Dalaba
- la valorisation des travaux par la publication dans des revues reconnues (et/ou sur le WEB) avec exemplaires en copie pour la direction et le CFR...

Ce cahier des charges sera finalisé par le comité scientifique du parc (voir mesure 6) et associé aux conventions de recherche mises en œuvre sur le PNNK.

### **Par qui ?**

Le comité de gestion, avec l'appui du comité scientifique, sera chargé de veiller au respect de ce cahier des charges par les signataires de la convention de recherche. La promotion des publications scientifiques sera organisée par le comité scientifique.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : organisation de la recherche</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition du cahier des charges.	Application du cahier des charges par la mise en œuvre de conventions de recherche systématiques avec les partenaires scientifiques.			

### **Quels résultats ?**

L'objectif visé est de formaliser les actions de recherche pour augmenter leur nombre et les domaines concernés, pour favoriser leur déroulement, pour valoriser au mieux leurs résultats et pour contribuer *in fine* à l'enrichissement de la base de donnée gérée à Dalaba. La participation du personnel permettra, en outre, des compléments spécifiques de formation.

### **Quelle évaluation ?**

C'est le respect *in extenso* du cahier des charges associé à la convention de recherche qui sera évalué par le comité scientifique. L'importance et l'audience des publications scientifiques seront évaluées.

### **Mesure 8 : Mise en place de protocoles de recherche sur les espèces (faune ou flore) menacées, proliférant ou d'intérêt économique**

Certaines espèces, végétales ou animales, ont un statut spécial au sein du parc. Certaines sont rares ou menacées, d'autres, au contraire, se multiplient et envahissent le milieu au détriment parfois d'autres niches écologiques. Enfin, plusieurs espèces présentent un intérêt connu du point de vue économique qui justifie qu'on les étudie en préalable à toute décision de valorisation. La définition de protocoles spécifiques de recherche pour ces espèces est donc souhaitable.

### **Comment ?**

Le comité d'orientation, avec l'appui du comité scientifique du parc, définira en début de saison les priorités à accorder aux thèmes de recherche sur ces espèces dont une première liste, évolutive, sera proposée par le comité scientifique. Les organismes scientifiques intéressés par ces recherches (universités, instituts, écoles...) proposeront les protocoles adaptés et identifieront les moyens techniques et financiers nécessaires à leur réalisation. Le parc apportera son soutien à la mise en œuvre de ces travaux. Le déroulement des études sera suivi localement par le comité de gestion qui veillera au respect du cahier des charges relatif aux études et recherches dans le parc, tel qu'envisagé dans ce plan.

### **Par qui ?**

La définition et la mise en œuvre de ces protocoles ciblés de recherche incombent aux organismes de recherche partenaires. Le comité d'orientation et le comité de gestion en assurent le suivi.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : protocoles spécifiques de recherche</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Début de saison : définition des thèmes prioritaires de recherche sur ces espèces par le comité scientifique et accord du comité d'orientation. Présentation des protocoles et mise en œuvre des travaux. Appui logistique du PNNK et du personnel, encadrement par les organismes de recherche. Suivi local par le comité de gestion. Fin de saison : bilan des activités, recommandations du comité scientifique et contrôle par le comité d'orientation.				

### **Quels résultats ?**

Ces travaux viendront compléter les mesures précédentes et offrir tous les compléments d'informations utiles aux gestionnaires. Ces protocoles spécifiques seront l'occasion de nouer des partenariats privilégiés avec certains organismes de recherche. Ils devront également s'accompagner d'échanges avec les autres aires protégées où des problèmes identiques peuvent survenir.

### **Quelle évaluation ?**

On évaluera la qualité des protocoles proposés et des études conduites. L'utilisation des données récoltées par la communauté scientifique et les gestionnaires du parc sera un indicateur important de leur pertinence.

## ORIENTATION 3 : ASSURER LE SUIVI DES INDICATEURS DU PARC

### Mesure 9 : Mesure de la dynamique de la faune et de la végétation et de l'évolution des sols et des ressources hydriques par un suivi permanent

Le suivi écologique du milieu est un outil de la gestion du parc et le baromètre incontournable pour évaluer l'incidence des actions qui y sont entreprises. A terme, il permet de décrire l'évolution du parc et de définir les mesures qui s'imposent pour sa gestion pérenne. La végétation comme la nature des sols demeurent relativement mal connues dans le parc et leur évolution peu documentée. La carte détaillée des ressources hydriques au cours des saisons reste à établir. Si la grande faune a fait l'objet d'inventaires réguliers, les autres vertébrés ont parfois un statut mal précisé...

#### *Comment ?*

Il faudra définir un cahier des charges pour tous les suivis, et une méthodologie adaptée à la situation actuelle du parc. Des indicateurs de référence seront identifiés dans le parc pour une surveillance à long terme (voir la mesure 5). La mise en place simultanée d'un outil d'analyse au CFR de Dalaba et d'une formation adéquate pour certains agents techniques sont nécessaires. Des relations formelles avec les partenaires de la recherche (universités, instituts...) seront définies pour assurer l'encadrement de ces activités. Chaque mois, une feuille d'information sur l'état du parc, au travers d'indicateurs fiables et répétitifs, sera publiée à l'intention du comité de gestion, des agents et des partenaires. Enfin, les échanges avec les aires protégées de la région développant ce type de suivis seront renforcés.

#### *Par qui ?*

L'encadrement du parc et les agents de terrain seront concernés au premier chef et la formation sera promue. Des appuis ponctuels (stages, thèses), des missions ou un encadrement continu par les institutions partenaires viendront en complément.

#### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : suivis				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Identification des suivis. Définition des protocoles et des partenariats. Validation par le comité d'orientation. Mise en œuvre des premiers suivis. Formation ciblée des agents concernés. Equipement de Dalaba.		Poursuite des travaux de suivi. Valorisation des résultats. Mise en œuvre des suivis complémentaires et définition des protocoles. Evaluation par le comité de gestion et le comité d'orientation. Compléments de formation pour tous les acteurs.		

#### *Quels résultats ?*

L'objectif est d'obtenir la connaissance en temps réel du parc et de pouvoir mesurer les évolutions du milieu naturel. La feuille mensuelle d'informations sera un outil à destination des gestionnaires et de tous les partenaires. La participation aux suivis doit permettre la motivation des agents de terrain et incitera à les former sur des thèmes précis. Les partenariats de recherche offriront un cadre permanent de collaboration avec les scientifiques. Ils seront aussi l'occasion d'échanges d'expériences avec les autres parcs.

#### *Quelle évaluation ?*

La qualité des informations recueillies sont fondamentales. L'adhésion des agents et la pérennité du travail aussi. L'utilisation pratique des résultats par les gestionnaires (comité d'orientation et comité de gestion) et la communauté scientifique sera évaluée.

## Mesure 10 : Utilisation de la télédétection pour le suivi de la végétation

La superficie importante du territoire du parc impose le recours à des outils particuliers pour le suivi global de l'évolution de la végétation, et en particulier pour connaître la nature et l'étendue des feux de brousse qui la menacent. La mise en place d'un système d'information géographique sur le parc, en collaboration avec le Centre de Suivi Ecologique à Dakar permettra d'établir les standards d'un suivi global du parc, sur la base de la télédétection.

### *Comment ?*

La télédétection permet d'affiner la connaissance globale du territoire et offre la possibilité d'une gestion dynamique du parc (transmission des résultats via le WEB). Il s'agira :

- d'organiser (sur la base d'images NOAA) le suivi de la végétation et de la production végétale, dans le parc et sur sa périphérie. Le traitement (par décade) de ces images fournira une carte périodique de l'indice de la végétation au cours de l'hivernage et un bilan de production végétale au terme de la saison, révélant ainsi les lieux de production importante de végétaux, susceptibles d'attirer les herbivores.
- d'élaborer la cartographie évolutive des feux de brousse (nocturnes) et le bilan annuel de leur extension territoriale. On connaîtra ainsi précisément les lieux et dates de feu dans le parc, les surfaces touchées... ce qui offrira ultérieurement la possibilité d'interventions préventives.

### *Par qui ?*

Suivi par le comité d'orientation du parc, dans le cadre d'un accord de partenariat précis, le travail sera réalisé par le CSE qui impliquera au maximum les agents et cadres sur le terrain et assurera leur formation pour une transmission à moyen terme de la gestion de ce suivi. Le comité scientifique fera les recommandations nécessaires au fil du temps.

### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : télédétection				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Formalisation du partenariat CSE. Initiation des premiers travaux.	Développement du partenariat avec le CSE. Equipement en logiciels de la direction. Formation d'agents ciblés. Synthèse des résultats et premières actions décisionnelles sur le terrain.			

### *Quels résultats ?*

Lorsque la collaboration avec le CSE sur la télédétection sera rôdée (formation et encadrement des agents envisagés), l'outil deviendra un instrument de décision pour la gestion du parc, utilisé année après année pour capitaliser l'expérience acquise et permettre la prévention des dommages liés aux feux et la prévision des mouvements importants d'animaux.

### *Quelle évaluation ?*

On jugera de la qualité du partenariat engagé avec le CSE et de la qualité des documents fournis (supports papier et informatique). Les choix qui découleront de ce suivi témoigneront de son intérêt pour les gestionnaires du parc.

## II.3. VOCATION 3 : FORMER ET INFORMER

Conserver, protéger et valoriser le patrimoine du parc national du Niokolo Koba, c'est s'appuyer sur un personnel et des partenaires sans cesse plus compétents, plus responsables, mieux informés, plus impliqués. C'est aussi participer, au quotidien, au développement de comportements de respect vis-à-vis de la nature et de ses équilibres, dans le parc et à sa périphérie.

C'est ce que vise cette troisième vocation du plan de gestion du parc et de sa périphérie : informer tous les publics et former tous les acteurs.

### ORIENTATION 1 : INFORMER LES PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

#### Mesure 1 : Organisation de la communication pour la mise en œuvre du plan de gestion

La mise en œuvre du plan de gestion du parc nécessitera l'organisation d'une communication efficace entre les acteurs et les partenaires de sa réalisation. Le schéma organisationnel retenu (comité d'orientation au niveau national et comité de gestion au niveau local) pose les bases de la politique à mettre en place. Il reste à structurer et à faciliter la diffusion des informations entre tous les participants.

#### *Comment ?*

Il s'agit d'organiser la communication entre les personnes ou organismes impliqués dans la mise en œuvre du plan. Deux niveaux sont à distinguer :

- en interne, entre les membres du comité d'orientation et ceux du comité de gestion, et entre ces deux organes. Il appartiendra à chacun d'eux de préciser ses propres modalités pratiques de formulation et de diffusion de l'information.
- en externe, entre ces organes et tous les acteurs, directs ou indirects, qui interviennent sur le parc et sur sa périphérie. Outre la possibilité de les inviter aux réunions tenues par les comités de gestion et d'orientation, il faudra assurer l'information plus continue de ces acteurs, très diversifiés, par différentes voies choisies selon les moyens disponibles : réunions en "petits comités" (par thème, par nature d'acteur, par voisinage géographique...), édition d'une feuille périodique d'information (avec le compte rendu du comité de gestion par exemple), information "en ligne" à l'usage des acteurs connectés (conseil régional, administrations, projets, hôtels...) etc.

#### *Par qui ?*

Le conservateur du parc, avec l'appui des membres du comité de gestion et du comité scientifique (et leurs secrétariats), sera chargé de veiller à la bonne circulation des informations entre tous les partenaires identifiés.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : information des partenaires</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition des modes de circulation interne de l'information (comité d'orientation et comité de gestion) et mise en œuvre immédiate et continue. Propositions pour une communication externe élargie (validées par le comité d'orientation). Mise en œuvre par le comité de gestion. Evaluation annuelle. Adaptation périodique en fonction des moyens disponibles et des besoins identifiés.				

### *Quels résultats ?*

L'objectif visé est d'organiser les échanges entre tous les partenaires afin d'éviter les incompréhensions qui peuvent naître d'un défaut de communication. La diffusion réciproque des informations permettra d'accroître les synergies entre les acteurs et d'éviter la superposition des actions (notamment entre projets).

### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée annuellement par le comité de gestion et par ses partenaires qui exprimeront leurs réserves et leurs recommandations pour améliorer la mise en place de cette mesure, auprès du comité d'orientation.

### **Mesure 2 : Développement des partenariats entre aires protégées**

Beaucoup de problèmes rencontrés sur le territoire du PNNK sont communs à d'autres parcs ou réserves du Sénégal ou de la sous-région. Les solutions mises en pratique sur ces aires peuvent donc valablement éclairer la démarche des gestionnaires du parc. Certaines expériences développées dans d'autres parcs plus distants peuvent également être utiles.

### *Comment ?*

Il faut formaliser les relations avec certains parcs nationaux ou réserves de la sous-région, pour des échanges d'expériences et des partenariats en continu (lettres d'information périodiques, voyages, échange de personnel, mise en commun de moyens...). Il est souhaitable d'engager la création d'un réseau entre ces parcs (support WEB notamment, voir mesure 4) et d'en assurer le fonctionnement. On pourra, en outre, développer les relations avec les autres parcs, pour un appui logistique et d'éventuels jumelages (en définissant précisément un objectif, un contenu et un calendrier à cette opération) et promouvoir les mouvements de personnels entre ces aires comme outil de motivation et de promotion. Certaines actions pourront être engagées conjointement (suivi de faune, dénombrements, formation, ateliers, séminaires...).

### *Par qui ?*

L'initiation des partenariats et la mise en œuvre d'un réseau d'échange entre les aires protégées, régionales ou internationales, reposeront essentiellement sur les cadres du parc et de la DPN, et seront encadrées par les comités d'orientation et de gestion.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : partenariats</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Identification des partenariats et initiation d'un réseau inter-parcs.	Promotion des partenariats. Coopération effective entre parcs. Gestion du réseau d'échange entre les parcs et développement de la coopération commune.		Promotion et extension du réseau d'échange d'informations. Renforcement des partenariats. Développement des opérations communes et des échanges d'expériences.	

### **Quels résultats ?**

L'objectif principal est de permettre au parc d'obtenir des réponses de qualité aux questions qu'il soulève dans sa gestion quotidienne et de bénéficier le plus largement possible de l'expérience des autres parcs. La mise en place d'un réseau d'échanges dans la région, l'appui technique et la formation des personnels entre les aires protégées internationales sont essentiels. Cela induira le développement de l'image du parc, des ressources, de la valorisation des travaux, de la motivation et du niveau des agents...

### **Quelle évaluation ?**

On jugera de la nature, de la fréquence et de la qualité des relations nouées au cœur du réseau d'aires protégées, ainsi que des apports réels et utiles pour le parc.

## **ORIENTATION 2 : INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC**

### **Mesure 3 : Organisation d'ateliers et de séminaires**

La tenue régulière de réunions, au cœur du parc ou dans sa proche périphérie, attirant les partenaires nationaux et internationaux, est un moyen de valoriser les partenariats et de créer des événements ponctuels motivant le personnel et appuyant sa formation continue. C'est un renfort pour la diffusion de l'image du parc et un outil important de sa promotion. C'est aussi l'occasion d'approfondir certains thèmes utiles aux gestionnaires et de les éclairer des expériences des participants aux séminaires. Les partenariats continus avec les autres zones protégées de la sous région trouveront là un mode de valorisation, en particulier le programme transfrontalier du Niokolo-Badiar (voir mesure 2).

### **Comment ?**

Il faut identifier, avec tous les partenaires du parc (universités, associations, projets, administrations, promoteurs, hôteliers...) les thèmes de réflexion et de discussion en liaison avec le parc, sa périphérie et leurs besoins. On proposera alors l'organisation de réunions, colloques ou séminaires selon un cahier des charges précis (conduite des travaux, restitution, diffusion des résultats mais aussi hébergement, moyens de travail, transports...). Le recours au WEB (mesure 4) permettra d'améliorer l'efficacité de cette organisation. Certaines manifestations auront une périodicité fixe afin d'en faire des événements connus et porteurs de l'image du parc. Il sera nécessaire de responsabiliser certains agents techniques pour l'organisation de ces ateliers, la promotion de ces échanges et la gestion du matériel nécessaire.

### **Par qui ?**

L'encadrement du parc doit être en première ligne pour la gestion de ces rencontres. Il s'appuiera sur tous les partenaires utiles pour l'organisation pratique (réceptifs hôteliers, transporteurs...) et la gestion des thèmes exposés (scientifiques, acteurs de développement, autres parcs...). Le programme sera arrêté par le comité d'orientation.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : ateliers et séminaires</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Identification des thèmes de rencontre. Organisation pratique des séminaires. Promotion des rencontres organisées et valorisation des résultats.		Organisation des séminaires et ateliers. Diffusion et valorisation des résultats. Promotion continue des rencontres. Actualisation des programmes et thèmes traités.		

### **Quels résultats ?**

Outre l'apport et la diffusion d'informations au cours des rencontres, cette activité permettra d'enrichir la vie du parc et de sa périphérie par des événements ponctuels médiatiques, assurant la valorisation de l'image du parc, la formation et la motivation de certains agents.

### **Quelle évaluation ?**

Le nombre, la qualité des réunions organisées, l'utilisation des résultats des séminaires, la diffusion des conclusions, la notoriété qui en découle pour le parc... devront être évalués. L'adhésion des agents, leur participation et le bénéfice qu'ils en tirent également. La bonne gestion des séminaires s'exprimera dans le degré de satisfaction des participants.

### **Mesure 4 : Confection de supports de communication**

La communication sur le parc et sur sa zone périphérique est un élément majeur à développer et à enrichir pour gérer les flux d'informations, promouvoir l'image du parc et accroître ainsi sa fréquentation et sa place sur la scène internationale. Cette communication "institutionnelle", destinée au public en général et aux partenaires en particulier, devra utiliser différents supports et voies.

### **Comment ?**

La communication scientifique, très spécifique, est abordée dans la vocation 2. En ce qui concerne le grand public, et compte tenu de la multiplicité des cibles, les voies exploitables sont nombreuses. La politique globale de communication est définie par le comité d'orientation en début de saison et audité à son terme. Le comité de gestion en assurera la mise en œuvre tout au long de l'année. Certaines opérations seront gérées par le personnel du parc (manifestations locales, séminaires, articles, reportages, visites guidées...) et celui de Dalaba (formations) ou par ses partenaires (restitutions d'études, actions des projets, écomusée, centres touristiques villageois...). D'autres devront être déléguées (par contrat) à des professionnels de ce secteur (publicité, édition de plaquettes, brochures, guides, bulletin d'information, produits dérivés...) Une place à part sera donnée à la communication sur le WEB qui permet un réel désenclavement du parc et la conduite de plusieurs autres actions (voir autres mesures du plan). Un site spécifique pour le PNNK sera donc ouvert (avec l'appui des projets ou des structures locales de valorisation économique et touristique) et maintenu à jour, ainsi qu'une messagerie électronique permettant les échanges avec le public et plus généralement avec tous les partenaires du parc.

### **Par qui ?**

Le comité d'orientation et le comité de gestion sont au centre de la politique de communication. Ils s'appuieront sur tous les partenaires utiles pour sa mise en œuvre pratique. Le site WEB sera géré directement au PNNK, après formation du personnel.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : communication</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Identification des thèmes de communication par le comité d'orientation. Promotion des systèmes de communication et des partenariats divers. Implication du personnel du parc. Développement d'un site WEB et gestion du courrier électronique. Actualisation des thèmes de communication et évaluation annuelle des performances.				

### **Quels résultats ?**

C'est la diffusion de l'image du parc et l'amélioration de sa connaissance par tous les publics. C'est aussi la gestion, donc le contrôle, de la circulation des informations. Enfin, la mise en place d'un espace d'échange sur le WEB permettra d'élargir le champ de travail du conservateur et de son équipe.

### **Quelle évaluation ?**

Le comité d'orientation évaluera chaque année la portée de la politique mise en œuvre, ses carences, et proposera les axes d'intervention nouveaux. La qualité et la quantité des supports d'information produits seront analysées. Le nombre de connexions sur le serveur sera également un bon indicateur.

### **Mesure 5 : Edition de documents de vulgarisation**

La production de documents pédagogiques et de vulgarisation, destinés au public le plus large, doit prendre une place à part dans la politique de communication du parc. Il s'agit de mettre à la portée de tous, et particulièrement des enseignants et des scolaires, des supports didactiques de connaissance et de découverte du parc, de sa périphérie et de leurs richesses. Ces documents serviront également d'appui aux formations conduites au CFR de Dalaba (voir mesures 7 à 9).

### **Comment ?**

Le comité d'orientation du parc arrêtera, en début de saison, la liste des documents pédagogiques principaux à produire, sur la base d'une pré-liste proposée par un large échantillon de partenaires (comité scientifique, comité de gestion, projets, personnel du parc, encadrement du CFR...). Le comité de gestion aura alors en charge de s'assurer de la réalisation de ces documents en fonction des moyens disponibles pour leur édition : projets, appui des organismes de recherche, participation de la structure de valorisation économique, partenariats divers (mesure 2), associations... Les stocks et la diffusion des produits seront gérés, selon leurs nature et destination, par le comité de gestion, le CFR de Dalaba ou la structure de gestion spécifique chargée de leur promotion, lorsqu'il s'agit de produits à rentabiliser. Certains documents pourront être accessibles "en ligne". Le bilan des réalisations sera présenté en fin d'exercice au comité d'orientation qui définira les choix pour la saison suivante.

### **Par qui ?**

Le conservateur du parc et l'encadrement du CFR de Dalaba seront responsabilisés pour le suivi de la mise en œuvre de cette mesure. Ils s'appuieront sur tous les partenaires nécessaires pour la définition du contenu des documents, leur réalisation, leur édition, leur stockage et leur diffusion (notamment via l'écomusée, les écoles, la direction...).

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : documents de vulgarisation</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Début de saison : définition d'une liste prioritaire de documents à éditer (validée par le comité d'orientation).				
Réalisation pratique des documents avec les partenaires (scientifiques, techniques, pédagogiques et financiers).				
Stockage des produits, promotion (en complément des mesures 2, 3 et 4) et diffusion. Bilan annuel de la gestion de cette activité. Fin de saison : évaluation du comité d'orientation et recommandations.				

### ***Quels résultats ?***

Le but est de produire, en quelques années, un ensemble de documents de vulgarisation modernes, adaptés au contexte actuel de communication qui permettront l'information et la formation des publics susceptibles de s'intéresser au parc et à sa périphérie. Les scolaires nationaux seront particulièrement visés, ainsi que leurs enseignants. Ces documents devront être accessibles au plus grand nombre mais devront, si possible, générer les ressources propres à leur renouvellement.

### ***Quelle évaluation ?***

Le nombre et la qualité des documents édités seront examinés par le comité d'orientation. La promotion, la gestion du stock, la diffusion devront être suivies également. L'utilisation qui en sera faite, notamment lors des formations dispensées au CFR, sera évaluée.

## **ORIENTATION 3 : PROMOUVOIR LA FORMATION**

### **Mesure 6 : identification et information des groupes cibles pour les formations**

Le parc, sa périphérie, et plus largement le complexe Niokolo-Badiar, sont un terrain d'étude (biodiversité, écosystèmes, GRN...) très riche et attirent de nombreux acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs limites. Les possibilités de formation sont multiples et dépendent de leurs attentes et de la capacité des formateurs à les attirer sur les lieux de formation.

### ***Comment ?***

Il convient d'identifier et de répertorier les différents groupes socioprofessionnels du parc et de sa périphérie, par nature, par fonction, par niveau, par terroir villageois, par secteur d'activité... et d'établir un lien entre eux et le parc par la formation, la communication, la sensibilisation. Les différents groupes cibles potentiels sont :

- |  |   |
|--|---|
| 1) <u>Le personnel des parcs nationaux</u> (de la sous région) | 2) <u>Le personnel du tourisme</u>        |
| - Agents techniques et gardes des parcs nationaux              | - Guides touristiques et guides de chasse |
| - Soldats des brigades   | - Personnel des réceptifs touristiques... |
| 3) <u>Les acteurs de la périphérie</u>                         | 4) <u>Le personnel des projets</u>        |
| - Elus locaux, représentants des administrations               | - Encadreurs, formateurs                  |
| - Groupements (jeunes- femmes) et GIE                          | - animateurs...                           |
| - Scolaires, exploitants agricoles, éleveurs...                |   |

Ces acteurs vont ainsi devenir des interlocuteurs privilégiés et permanents et seront des noyaux de transmission de l'information. Une fois les formations prioritaires définies (voir mesure 7), il faudra démarcher ces cibles pour les intéresser le plus largement possible à ces formations.

### ***Par qui ?***

Le personnel du CFR de Dalaba assurera l'encadrement général, la planification et la logistique des formations. C'est à lui qu'il reviendra d'informer, au fur et à mesure du développement du centre, les groupes de formation et d'assurer leur démarchage. Il s'appuiera sur les partenaires scientifiques et techniques, les instituts de formation et de recherche qui confectionneront les documents pédagogiques et assureront les formations.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : cibles de formation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Prise de contact avec les groupes cibles identifiés. Mise en œuvre des premiers programmes de formation (mesure 7). Identification de nouvelles cibles.		Prise de contact avec les nouveaux groupes cibles identifiés. Mise en œuvre des programmes de formation (mesure 7). Identification de nouveaux groupes cibles et proposition de programmes adaptés.		

### Quels résultats ?

L'identification et le démarchage des groupes de formation est un moyen de renforcer les relations entre le parc et sa périphérie, à tous les niveaux, par la concertation. A terme, le CFR sera en mesure de toucher tous les publics concernés par la gestion des ressources renouvelables dans et autour des aires protégées.

### Quelle évaluation ?

Il faudra établir un système de suivi et d'auto-évaluation des formations et veiller à ce que les cibles de formation soient toujours informées des programmes en cours.

### Mesure 7 : Centre de Formation et de Recherche de Dalaba : identification des thèmes et programmes prioritaires des formations continues

Après avoir identifié les groupes à cibler pour les formations (mesure précédente), le CFR de Dalaba élaborera les programmes de formation permanente, évoluant chaque année en fonction des besoins et des attentes de ses interlocuteurs. Ils seront validés par le comité d'orientation et par les partenaires impliqués. L'ensemble de ces programmes forgera l'identité et la spécificité du centre de Dalaba.

### Comment ?

Cette formation en continu prendra la forme de modules qui pourront rapidement être exécutés à la demande. Ils s'étaleront sur des périodes de 2 à 10 jours et seront donc répétés au cours de l'année, en fonction des demandes. Ils concerneront des groupes de 10 à 30 personnes selon les thèmes et la place accordée aux activités de terrain, qui nécessitent un encadrement plus important. Ces programmes seront diffusés sur tous les supports accessibles (plaquettes, courriers, WEB...). Ces modules seront encadrés par le personnel du CFR et dispensés par les partenaires du parc. Les premiers thèmes identifiés sont (selon groupes ciblés) présentés en page suivante.

La mise en place de ces programmes doit être l'occasion d'achever la définition régionale du statut du centre et d'asseoir sa notoriété auprès des institutions partenaires. Le réseau de communication entre les aires protégées (voir mesure 2) sera sollicité dans ce cadre.

### Par qui ?

L'encadrement du CFR et les institutions partenaires sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

### Quand ?

Calendrier d'exécution : programmes de formation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Définition du statut et du cadre général de fonctionnement du centre. Définition complète des programmes. Mise en œuvre des premières formations.		Mise en œuvre des programmes de formation. Identification de nouveaux groupes cibles et proposition de programmes adaptés. Communication institutionnelle autour des activités du CFR. Participation au réseau entre aires protégées.		

### **Quels résultats ?**

L'identification des programmes de formation puis leur mise en œuvre est l'occasion de renforcer l'identité et le statut du CFR de Dalaba. La reconnaissance du centre au niveau de la sous-région doit être recherchée. La progression du niveau de tous les acteurs ciblés est évidemment l'objectif principal visé.

### **Quelle évaluation ?**

Il faudra établir un système d'auto-évaluation des formations, veiller à ce que les cibles de formation soient toujours informées des programmes en cours (mesure 6) et actualiser les programmes au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

Thèmes prioritaires de formation modulaire à mettre en œuvre dans le cadre du Centre de Formation et de Recherche de Dalaba

### **PERSONNELS DES PARCS NATIONAUX**

<b>Thèmes principaux de formation</b>	<b>Destinataires</b>
Techniques d'aménagement (suivi de la faune, écosystèmes, tourisme...) Ecologie, botanique, biologie animale, ornithologie Lutte contre le braconnage et maniement des armes Localisation et déplacements sur le terrain (cartographie, GPS, boussole...) Différents Codes et textes : Chasse, Forestier, Environnement, Pêche...	Agent Technique Garde Parc Soldat brigade
<b>Autres :</b> Décentralisation et régionalisation, communication, approche participative et démarche MAB, accueil des visiteurs, secourisme, techniques de restauration des habitats dégradés...	

### **PERSONNEL TOURISTIQUE**

<b>Thèmes principaux de formation</b>	<b>Destinataires</b>
Education environnementale et interprétation des milieux Notion de zoologie, écologie, ornithologie, éthologie... Rôles du guide touristique ou de chasse, personnel hôtelier Création et connaissance d'un circuit touristique Connaissances culturelles générales (histoire, traditions, conservation...)	Guide touristique Personnel hôtelier Guide de chasse
<b>Autres :</b> Communication, participation aux suivis du parc, lois et politiques de la conservation, éco-tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du parc, langues étrangères, organisation d'un bivouac, secourisme...	

### **ACTEURS PERIPHERIE**

<b>Thèmes principaux de formation</b>	<b>Destinataires</b>
Education environnementale Economie locale (valorisation des ressources naturelles) Règlements des conflits et communication entre acteurs et parc Histoire, évolution et valeur actuelle du parc	Elu local Groupement Maître d'école Scolaire
<b>Autres :</b> Gestion des points d'eau pour le cheptel, gestion des feux, encadrement des élèves sur le terrain, mise en défends, assolement, gestion des terres, haies vives, érosion, déforestation, réhabilitation des milieux, valorisation culturelle, éco-développement, différents codes (chasse, forêts...), approche MAB, connaissance et organisation de la périphérie...	

## PERSONNELS PROJETS

Thèmes principaux de formation	Destinataires
Education environnementale Approche MAB Communication (avec populations et entre projets) Gestion participative Techniques de formation et encadrement	Encadreur Animateur
Autres : Gestion des projets, développement intégré agro-sylvo-pastoral, méthodologie MARP et enquêtes, techniques de restitution des résultats...	

### Mesure 8 : Centre de Formation et de Recherche de Dalaba : définition d'un programme de formation complémentaire de longue durée

Cette mesure renforce la précédente et s'inscrit dans la démarche plus générale de la définition de l'identité du centre. Des programmes longs de formation s'adresseront aux professionnels désireux de se perfectionner dans le domaine des différentes formes d'utilisation durable des ressources naturelles. Ils permettront une mise à niveau commune de l'ensemble des acteurs des aires protégées de la sous région.

#### Comment ?

Le CFR de Dalaba, définit et organise des formations approfondies pour les professionnels ciblés à la mesure 6. Ces formations sont assurées par l'encadrement du centre et par les partenaires du parc liés par un cahier des charges contractuel, selon les mêmes modalités que les modules définis en mesure 7. Les premiers programmes brièvement proposés sont présentés en page suivante.

#### Par qui ?

L'encadrement du CFR et les institutions partenaires sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

#### Quand ?

Calendrier d'exécution : formations longues				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Définition des programmes de formation longue. Elargissement des cibles et des thèmes abordés. Constitution d'un pôle de compétences en enseignement et de supports didactiques adaptés.		Mise en œuvre des formations longues (AT, gardes, guides et autres). Actualisation des programmes. Elargissement des cibles de formation. Diffusion de l'information et renforcement de la notoriété du CFR et du pôle de compétences en enseignement.		

#### Quels résultats ?

Cette mesure permettra la progression rapide du niveau des intervenants ciblés dans et autour des aires protégées de la région. Elle doit également (comme la mesure précédente) assurer l'émergence du CFR de Dalaba comme centre de formation de référence et lui offrir la possibilité de remplir pleinement son rôle d'échanges entre les pays de la région. A terme, il s'agit de créer un pôle d'enseignement reconnu et apprécié pour la formation environnementale.

#### Quelle évaluation ?

Le niveau d'activité du centre sera le meilleur indicateur de son fonctionnement. Les formations seront évaluées par les enseignants et les étudiants afin d'optimiser leur contenu et

leur déroulement. Un rapport annuel fera le bilan des travaux (et de ceux de la mesure précédente) et proposera les orientations à prendre pour le cycle suivant.

## **Premiers programmes indicatifs de formations "longues" pour le Centre de Recherche et de Formation de Dalaba**

### **1. PROGRAMME DE FORMATION DES GUIDES TOURISTIQUES**

**Durée : un mois**

- 1-/ Introduction
- 2-/ Les aspects économiques de la conservation
- 3-/ Lois et politiques de conservation
- 4-/ Education et interprétation environnementales
- 5-/ Notion de zoologie systématique
- 6-/ Eco - éthologie des espèces animales
- 7-/ Reconnaissances des espèces, des indices de présence de la faune
- 8-/ Collecte des données sur la faune et sur les milieux
- 9-/ rôle du tourisme dans le développement

### **2. PROGRAMME DE FORMATION DES GARDES**

**Durée : 2 mois**

- 1-/ Introduction à la conservation de l'environnement
- 2-/ Aspects économiques de la conservation
- 3-/ Lois - politique - administration - organisation- conventions internationales
- 4-/ Education et communication environnementales
- 5-/ Histoire naturelle
- 6-/ Ecologie
- 7-/ Aménagements et gestion de l'habitat
- 8-/ Aménagement des aires protégées
- 9-/ Techniques vétérinaires (épizooties - condition animale - nutrition)
- 10-/ Armes à feu, techniques de surveillance
- 11-/ Topographie
- 12-/ taxidermie

### **3. PROGRAMME DE FORMATION DES AGENTS TECHNIQUES**

**Durée : 3 mois**

Les matières dispensées reprennent les dispositions du programme des gardes mais avec un approfondissement de chaque discipline. A ce programme général s'ajouteront d'autres thèmes tels que : pédologie, hydrologie, utilisation des terres, planification de l'aménagement, plan de gestion, aménagement touristique, techniques d'immobilisation, réintroduction, gestion des zones tampons, interprétation de photographies aériennes, cartographie, suivis de l'état de la diversité biologique et des habitats...

Les programmes de formation théoriques sont complétés par des sorties de terrain, regroupés en huit thèmes :

- 1-/ Interprétation des milieux
- 2-/ Conservation - éducation - animation de groupes écologiques
- 3-/ Biologie générale et botanique
- 4-/ Taxidermie - ornithologie
- 5-/ Techniques de suivis - dénombrements de la faune - techniques vétérinaires - TP topographie et orientation
- 6-/ Aménagement des aires protégées et de leurs périphéries - signalétique
- 7-/ Aménagement de l'habitat - gestion des feux - gestion des ressources - suivi des biotopes
- 8-/ notions de mécanique générale

## Mesure 9 : Centre de Formation et de Recherche de Dalaba : autres formations

S'il s'avère nécessaire d'élargir le public reçu au CFR de Dalaba afin de lui permettre de fonctionner en permanence et d'asseoir son autonomie financière, des programmes plus généraux pour des publics différents de ceux ciblés par la mesure 6 peuvent être définis. Ils concerneront notamment les agents des autres types d'aires protégées de la région (milieux marins ou lacustres), les scolaires en général, les étudiants des centres d'enseignement technique ou des universités...

### *Comment ?*

Le CFR identifiera, définira et organisera des formations à la demande des partenaires sous forme de modules qui devront s'intégrer dans le calendrier général des mesures 7 et 8. La réalisation pratique de ces modules sera contractualisée avec les organismes de formation choisis selon les modalités retenues pour les formations longues ou modulaires présentées précédemment.

Quelques exemples de modules (10 jours au maximum chacun) peuvent être évoqués :

Les mares (fonctionnement, problèmes, suivi, restauration...)	Les pâturages
Les zones humides (idem)	L'étude d'impact environnemental
La gestion des ressources en eau et des barrages collinaires	Les conventions internationales
Les mangroves (écologie, rôle, fonctionnement, menaces...)	Les bassins versants
Les haies vives et les brise vents (idem)	L'approche participative
Le déboisement - déforestation - désertification	La gestion des terroirs villageois
Les feux précoces ou tardifs	Etude et règlement des conflits
L'économie locale (valorisation des ressources naturelles)	

### *Par qui ?*

L'encadrement du CFR et les institutions partenaires, associées aux formations, sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : formations complémentaires				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Définition des programmes de formation complémentaires à la demande et selon la disponibilité du CFR (priorité est donnée à la réalisation des mesures 7 et 8). Enrichissement du pôle de compétences en enseignement. Renforcement de la notoriété du CFR.				

### *Quels résultats ?*

Cette mesure permettra de compléter les activités du CFR tout au long de l'année. Elle contribuera (comme les mesures précédentes) à appuyer l'émergence du CFR de Dalaba comme centre de formation de référence et renforcera son image de pôle régional d'enseignement en environnement.

### *Quelle évaluation ?*

Les formations dispensées seront évaluées par les enseignants et les étudiants afin d'optimiser leur contenu et leur déroulement. Un rapport annuel en fera le bilan et les programmes proposés seront actualisés.

## II.4. VOCATION 4 : VALORISER L'ESPACE ET LES RESSOURCES

Conserver, protéger et valoriser le patrimoine du parc national du Niokolo Koba, c'est enfin favoriser la découverte de ses attraits et de ses richesses par tous ceux qui viennent le visiter ou qui s'y intéressent, mais aussi promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources locales renouvelables au profit de la population qui l'entoure.

C'est la quatrième vocation du plan de gestion du parc et de sa périphérie : mettre en valeur le territoire de façon durable, par tous et pour tous.

### ORIENTATION 1 : CRÉER LES CONDITIONS DE LA VALORISATION DU PARC ET DE SA PÉRIPHÉRIE

#### Mesure 1 : Identification et évaluation des potentialités de la valorisation

La valorisation de l'ensemble des ressources du parc et de sa périphérie, dans l'esprit d'une gestion durable de l'environnement, nécessite un état des lieux préalable pour déterminer les potentialités de la zone et les niveaux de mise en valeur adaptés aux milieux rencontrés et aux ressources considérées.

#### *Comment ?*

Il s'agit d'organiser l'inventaire des ressources, au sens le plus large (patrimoine écologique, culturel, capacités locales, produits exploitables, transformables...) pour établir l'état des lieux du parc et de sa périphérie lors de la mise en application du plan de gestion. Cet inventaire sera connu et validé par l'ensemble des acteurs de la mise en valeur et des organes de contrôle de l'application du plan (comités de gestion et d'orientation).

#### *Par qui ?*

Chaque partenaire intéressé par la valorisation d'une ressource du parc ou de sa périphérie, fera le bilan de cette ressource, des moyens et du cahier des charges de sa mise en valeur, des marchés, coûts et bénéfices de son utilisation, des protocoles de contrôle de son exploitation, des perspectives de son évolution à long terme. L'ensemble sera soumis au comité d'orientation et régulièrement révisé en fonction des réalités du terrain.

#### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : potentialités de la valorisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Inventaire des ressources et des acteurs, et cahier des charges de la valorisation. Identification des voies et moyens de contrôle.		Identification des autres potentiels, définition des nouveaux cahiers des charges, adaptation des anciens et contrôle de la valorisation.		

### **Quels résultats ?**

La valorisation optimale de l'espace et des ressources par une identification complète des potentialités du territoire et de ses habitants et une exploitation rationnelle et contrôlée des richesses, quelle que soit leur nature.

### **Quelle évaluation ?**

Elle sera dressée annuellement par le comité d'orientation et par le comité de gestion et par les partenaires qui exprimeront toutes les recommandations utiles pour poursuivre la valorisation dans le bon sens.

## **Mesure 2 : Structuration des acteurs dans un ensemble, partenaire du parc**

La mise en valeur des ressources et de l'espace du parc et de sa périphérie passe par le regroupement des acteurs concernés au sein d'une structure organisée pour assurer la promotion et la gestion durable du territoire.

### **Comment ?**

Il s'agit de favoriser l'émergence d'une structure assurant la gestion de tous les aspects de la valorisation des ressources, au sens large, et regroupant l'ensemble des partenaires autour du concept de la gestion durable des potentiels identifiés dans la mesure précédente. La réflexion sur la nature, les modalités de fonctionnement et de financement, les droits et devoirs d'une telle structure, est déjà avancée (étude Socrège en 1997, ateliers et débats en 1998) et la volonté politique de ce projet clairement établie. Il reste à concrétiser le regroupement des acteurs, à l'institutionnaliser et à appuyer les premières actions. Cette structure doit fédérer largement tous les acteurs présents (populations, privés, partenaires institutionnels...) et à venir dans la zone.

### **Par qui ?**

Le comité d'orientation et le comité de gestion seront chargés de veiller à la bonne mise en place de cette structure et veilleront à faciliter ses premiers pas, avec tous les partenaires identifiés et dans un cadre réglementaire incitant et favorable.

### **Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : structuration des acteurs</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Mise en place d'un cadre favorable pour la structure de gestion. Regroupement des acteurs et création de la structure.		Encadrement des activités de la structure par le comité d'orientation. Elargissement de ses activités à tous les aspects de la valorisation.		

### **Quels résultats ?**

L'objectif est de permettre le regroupement effectif et opérationnel de tous les partenaires du parc ou de sa périphérie, intéressés par la mise en valeur d'une ressource renouvelable de la zone, quelle qu'en soit la nature. Il faut chercher l'amélioration qualitative et quantitative de cette valorisation, et l'accroissement des bénéfices locaux qui en découleront.

### **Quelle évaluation ?**

Elle sera dressée par le comité de gestion sur la base du rapport d'activité de la structure de gestion. Le bénéfice retiré de ce groupement, par les acteurs et plus largement par la population périphérique, sera particulièrement quantifié.

### Mesure 3 : Conception, harmonisation et mise en œuvre des stratégies de communication (signalétique, labels, WEB, manifestations, échanges, publicité...)

La communication pour promouvoir la valorisation du parc et de sa périphérie est un élément clef de la réussite de la mise en valeur des ressources. Il est nécessaire de concevoir toutes les formes de communications efficaces en ce sens, de les harmoniser et de favoriser leur adoption par tous les partenaires de la mise en œuvre du plan de gestion.

#### *Comment ?*

Il s'agit d'organiser la stratégie de communication entre tous les partenaires ou organismes impliqués dans la mise en œuvre du plan et plus généralement dans la valorisation du territoire. Plusieurs niveaux sont à distinguer :

- Au niveau de la structure de gestion (voir la mesure précédente), qui regroupe largement les acteurs de la valorisation : elle doit être le moteur de la conception de la stratégie de communication, basant ses nouveaux produits sur les acquis (signalétique actuelle, plaquettes, atlas...) et développant de nouveaux concepts.
- Au niveau des comités d'orientation et de gestion, il faudra valider ces axes de communication, s'assurer de leur pertinence et de leur harmonisation entre tous les partenaires.
- Enfin, tous les acteurs, directs ou indirects, qui interviennent sur le parc et sa périphérie pourront adapter cette communication à leur propre activité en fonction des axes proposés et validés précédemment.

#### *Par qui ?*

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribuent à formuler une identité commune et les moyens de communication adaptés aux objectifs de chacun. Ces axes sont validés par les comités d'orientation et de gestion. Sur le terrain, chaque partenaire contribue à la mise en œuvre et à l'enrichissement de cette politique de communication.

#### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : stratégies de communication				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Identification et mise en œuvre d'une stratégie de communication par la structure de gestion et tous les partenaires		Mise en œuvre des actions de communication et contrôle par les comités.		

#### *Quels résultats ?*

L'objectif est d'optimiser la communication autour des activités qui sont conduites dans le parc ou sur sa périphérie pour la valorisation des ressources ou de l'espace. Une signalétique commune, des actions conjointes, des produits partagés seront les éléments concrets de cette politique dont on mesurera l'influence sur la connaissance «médiatique» du parc, de sa périphérie et des activités qui s'y déroulent.

#### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée par le comité d'orientation et par la structure de gestion qui mesureront l'adoption et la réalisation des mesures proposées et leur impact sur les modes de valorisation du parc et de sa périphérie.

## ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION DU PARC ET DE LA PÉRIPHÉRIE

### Mesure 4 : Etat des lieux des flux de visiteurs (touristes, scolaires, chercheurs...)

Pour apprécier et accompagner la progression de la fréquentation du parc et de sa zone périphérique, il faut au préalable établir l'état des lieux des flux passés et présents et identifier précisément la nature des visiteurs, leur origine, leur motivation à se rendre dans la zone, leur temps de séjour et leur degré de satisfaction à son terme.

#### *Comment ?*

La structure de gestion, envisagée aux mesures précédentes, doit construire son programme et ses prévisions de croissance sur une évaluation des flux de personnes dans et autour du parc et sur leur progression ces dernières années. Il s'agit donc de mener une enquête fine sur tous les modes d'utilisation du territoire par les personnes extérieures et d'en connaître précisément la nature. Outre une estimation quantitative des flux, c'est surtout une approche qualitative qu'il faudra développer et l'accent sera porté sur les freins au développement de cette fréquentation tels qu'ils pourront être identifiés.

#### *Par qui ?*

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribuent à réunir les informations utiles pour connaître le mieux possible les visiteurs de la zone et leurs attentes. Ce travail servira aux prévisions des comités de gestion et d'orientation.

#### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : flux de visiteurs				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Enquête globale sur les flux de visiteurs	Définitions d'actions et de mesures pour accroître la fréquentation de la zone		Contrôle des résultats par les comités. Intensification des actions de promotion	

#### *Quels résultats ?*

L'objectif est d'établir l'état des lieux préalable de la fréquentation du parc pour offrir, par la suite, un étalon à la progression des flux de personnes et un moyen d'évaluation de la performance des mesures plus largement mises en œuvre pour stimuler la valorisation du parc et de sa périphérie.

#### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée par le comité d'orientation et par la structure de gestion qui valideront les résultats de l'enquête conduite.

### Mesure 5 : Contribution à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de promotion

La valorisation du PNNK ou de sa périphérie sont étroitement liées à l'effort national, sinon régional, de promotion des richesses et des ressources du pays. Il est donc indispensable d'inclure les orientations de gestion de la zone telles qu'envisagées dans le plan dans le cadre plus général de la politique du Sénégal (et de la Guinée) en matière de valorisation de ses atouts.

### *Comment ?*

Le comité d'orientation, le comité de gestion, la structure de gestion et plus généralement tous les partenaires du PNNK et de sa périphérie (notamment aux niveaux régionaux et départementaux) doivent s'inscrire dans une double démarche :

- Participer, chacun à son niveau, à l'élaboration des politiques nationale et régionale de gestion et de valorisation des ressources renouvelables pour orienter leur utilisation dans le sens d'une exploitation raisonnée sur le long terme et d'une épargne des stocks et de la diversité biologique.
- Participer, chacun à son niveau, à la mise en œuvre de ces politiques en évaluant en permanence les acquis de la démarche et en corrigeant les écarts éventuels.

### *Par qui ?*

Tous les interlocuteurs intéressés, de près ou de loin par la mise en valeur du parc ou de sa périphérie, doivent pouvoir participer à l'élaboration des choix politiques déterminants et ensuite être des acteurs de leur concrétisation pratique sur le territoire. Les comités d'orientation et de gestion seront les catalyseurs des discussions à conduire et veilleront à favoriser le regroupement des acteurs en unités représentatives susceptibles d'être écoutées.

### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : politiques régionales et nationales				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Groupement des acteurs et élaboration des politiques générales de valorisation		Mise en œuvre des politiques définies et contrôle de leurs effets (comités)		

### *Quels résultats ?*

La prise en compte effective des besoins et des attentes des partenaires de la zone, quelle que soit leur identité, dans l'orientation des choix de la valorisation, et leur adhésion aux programmes de développement intégré qui en découleront.

### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée par les comités d'orientation et de gestion, par la structure de gestion et l'ensemble des représentants légitimes des acteurs partenaires (CR, conseil régional, services administratifs, privés...) qui mesureront la réalisation des politiques proposées et leur impact sur les modes de valorisation du parc et de sa périphérie.

### **Mesure 6 : Identification et démarchage des nouvelles cibles potentielles et promotion de produits adaptés (éco-tourisme, voyages à thème, classes vertes, stages, labels...)**

Cette mesure concerne spécifiquement une des priorités de l'action que mènera la structure de gestion, envisagée aux premières mesures de la présente vocation du plan de gestion, afin de parvenir à mieux valoriser l'espace et les ressources disponibles.

### *Comment ?*

La structure de gestion du PNNK et de sa périphérie, et plus largement tous les acteurs de la valorisation du territoire, chercheront à développer leurs activités dans le sens d'une meilleure valorisation de la zone et de toutes ses ressources, dans le respect de leur équilibre à long terme. Il faudra pour cela identifier de nouvelles cibles intéressées par ces ressources (public, organismes, marchés...) et également développer la gamme des produits proposés (tourisme vert, culturel, artisanat, formation, produits locaux transformés ou non, chasse et pêche...). Ce programme de valorisation et les actions qui l'accompagneront seront encadrés et validés par

14. NDIAYE Paul, BA Alioune, DIOP Amadou et Seck Issa :  
**Les aménagements en cours et futurs dans le Parc National du Niokolo-Koba : Analyse des propositions antérieures pour l'atténuation des impacts environnementaux : Perspectives de gestion globale de l'aire protégée et de sa périphérie.** UCAD/DPN/UICN, Dakar, 61 pages plus annexes, 1992. [DPN, UICN, UCAD, CRENB]
15. NDIAYE Paul :  
**La terre, les mythes : Vécu et fantasmes : le Parc National du Niokolo- Koba : espaces, ressources, enjeux.** Volet n° 2, AFID consultance, juin 1994. [DPN, CRENB, UCAD].
16. NDIAYE Paul :  
**Plan de gestion du complexe écologique Niokolo Badiar (1998/2003).** Publ. n°14 [CRENB].
17. PELLE Crinii A :  
**Extension de la Réserve de la Biosphère en Guinée.** Publication n° 20. [CRENB].
18. République du Sénégal :  
**Code de la chasse et de la protection de la faune.** 61 pages, 1986.). [DEFC].
19. République du Sénégal : Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature :  
**Code forestier, loi du 4 Mars 1993. Décret 95-537 du 11 Avril 1995,** [DEFC].
20. République du Sénégal :  
**Loi n°64-46 du 17 Juin 1964 relative au Domaine National.** [ANS].
21. République du Sénégal :  
**Loi n°96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.** [ANS].
22. République du Sénégal: Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature :  
**Décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière.** [ANS, DEFC].
23. République du Sénégal: Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature :  
**Décret n° 85-585 du 24 Mai 1985 fixant le montant des taxes et redevances en matière de chasse et de protection de la faune modifié par le décret n° 87-038 du 12 Janvier 1987.** [ANS].
24. République du Sénégal (MEPN)/ République Française (MC) :  
**Etude de faisabilité sur la réhabilitation du Parc National du Niokolo Koba.** Rapport provisoire, AFID consultance, juin 1994, 7 volets, DPNS/ Mission de la Coopération et d'Action Culturelle. [DPN, AFID, CRENB].
25. République du Sénégal :  
**Loi n° 88-06 du 26 août 1998 portant code minier.** [MEM]
26. SYLLA Seydina Issa Laye :  
**Problématique des Parcs nationaux du Sénégal : cas du Parc National du Niokolo Koba.** Thèse Université Laval, Québec. [DPN, CRENB].
27. THIAW Diatou :  
**Essai d'appréciation des valeurs affectées à l'espace et aux Réserves Naturelles du Niokolo.** Mémoire de Maîtrise, 172 pages, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD 1995, Dakar. [UCAD, PSO, CRENB].
- 28 THIAW Diatou :  
**Bibliographie générale sur le Parc National du-Niokolo-Koba (PNK), le Parc National du Badiar (PNB) et leur espaces adjacents.** Publication n° 15, CRENB- DALABA/ Niokolo. 2<sup>ème</sup> édition, septembre 1998. [PSO, CRENB].

les comités d'orientation et de gestion qui veilleront notamment au respect du cahier des charges de la mise en valeur des ressources en compatibilité avec une gestion pérenne de l'environnement.

#### ***Par qui ?***

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribuent à formuler des propositions et des choix en matière de cibles ou de produits proposés, dans le sens d'une bonne gestion des ressources naturelles renouvelables. Les comités arrêtent les priorités.

#### ***Quand ?***

<b>Calendrier d'exécution : nouvelles cibles et nouveaux produits</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition d'une stratégie d'action pour la structure et ses partenaires. Validation par les comités et mise en œuvre.		Poursuite et intensification de la mise en œuvre de cette stratégie et optimisation. Contrôle par les comités. Identification de produits nouveaux et démarchage d'autres cibles.		

#### ***Quels résultats ?***

L'objectif est d'améliorer le potentiel économique de la zone par un accroissement des marchés et des produits pour permettre la pérennisation du fonctionnement de la structure de gestion et consécutivement du PNNK et de toute sa périphérie.

#### ***Quelle évaluation ?***

Elle sera dressée par le comité d'orientation sur la base des résultats effectifs dégagés par la structure de gestion et ses partenaires. Le dynamisme de la structure sera qualitativement évalué.

#### **Mesure 7 : Développement des aménagements d'accueil, d'animation et de circulation**

Cette mesure concerne également une des priorités de la structure de gestion envisagée dans la présente vocation du plan (et tous les partenaires de la gestion du territoire) afin de parvenir à mieux valoriser l'espace et les ressources disponibles.

#### ***Comment ?***

La structure de gestion du PNNK et de sa périphérie, et plus largement tous les acteurs de la valorisation du territoire, chercheront à créer, développer ou améliorer toutes les infrastructures nécessaires à la bonne desserte du parc ou de sa périphérie, à accroître les capacités d'accueil des visiteurs et les animations susceptibles d'attirer de nouvelles cibles, conformément aux recommandations de la mesure précédente. Par une concertation élargie de l'ensemble des décideurs nationaux, régionaux ou locaux, les choix stratégiques en matière d'aménagement du territoire (routes, pistes, hébergements, communications, moyens de transports, liaisons...) seront établis pour le bénéfice maximal de la zone et de ses habitants. Les lieux et les thèmes d'animations seront programmés dans le même souci en mettant en avant la spécificité régionale et les richesses locales (faune, flore, patrimoine culturel, sites, formation à l'environnement...). L'ensemble devra être géré en concertation avec la structure de gestion pour une utilisation optimale et selon une planification conforme à l'avis du comité d'orientation.

#### ***Par qui ?***

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribueront à planifier les choix en matière d'aménagements et de circuits, dans le sens d'une bonne mise en valeur des ressources naturelles renouvelables et dans l'optique d'augmenter les flux de visiteurs, en concertation avec tous les décideurs chargés de ces domaines.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : développement des aménagements</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Planification concertée des programmes d'aménagements et mise en œuvre des premières actions de construction et réhabilitation.		Poursuite et actualisation de la mise en œuvre de cette programmation. Supervision générale par la structure de gestion. Contrôle et suivi d'exécution par les comités.		

### *Quels résultats ?*

Améliorer les potentialités de visite de la zone par un accroissement substantiel des voies de circulation des capacités d'accueil et des pôles d'animation. Cela concourra également à la pérennisation du fonctionnement de la structure de gestion et consécutivement du PNNK et de sa périphérie.

### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée par le comité d'orientation sur la base de la planification proposée, des réalisations effectuées et des résultats effectifs dégagés par la structure de gestion et par ses partenaires.

### **Mesure 8 : Formation et équipement des partenaires, sur le terrain**

Cette mesure est transversale et peut concerner globalement la plupart des mesures du plan. Il s'agit d'appuyer le renforcement des capacités des partenaires du parc dans tous les domaines qui concernent sa mise en valeur.

### *Comment ?*

La structure de gestion du PNNK et de sa périphérie, et plus largement tous les acteurs de la valorisation du territoire, initieront un programme de formation adapté à la situation des compétences locales connues et des besoins qui seront identifiés, en partenariat avec le CFR de Dalaba (voir les mesures 6 et suivantes de la vocation 3 du plan de gestion). Les équipements nécessaires à la promotion du tourisme dans et autour du parc seront également précisés et les partenariats possibles pour leur acquisition identifiés. Ces actions s'inscriront dans la continuité des mesures des vocations précédentes, notamment la mesure 13 de la vocation 1 et les mesures 3 à 5 de la vocation 3. Elles seront planifiées lors de l'élaboration du programme de la mesure précédente et validées par le comité d'orientation.

### *Par qui ?*

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribueront à formuler des choix en matière de cibles, de programmes, de moyens et d'équipements. Le plus large partenariat sera initié avec les organismes de formations adaptés (hôtellerie, tourisme, CFR...) pour la réalisation de ces programmes.

### *Quand ?*

<b>Calendrier d'exécution : formation des partenaires</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Identification des programmes de formation et des équipements nécessaires Mise en œuvre des programmes et équipement des partenaires		Poursuite et renforcement de la mise en œuvre des programmes et équipement complémentaire des partenaires.		

### ***Quels résultats ?***

L'objectif est d'améliorer la capacité des acteurs en matière de gestion des attentes et besoins touristiques ou périphériques et d'aboutir à l'accroissement des marchés, des services et des produits pour permettre la pérennisation du fonctionnement de la structure de gestion et consécutivement du PNNK et de sa périphérie.

### ***Quelle évaluation ?***

Elle sera dressée par le comité d'orientation sur la base des programmes dressés et des formations effectivement organisées, ainsi que du taux d'équipement réalisé. L'utilisation qui sera faite de ces équipements sera également suivie.

## **ORIENTATION 3 : ORGANISER LA VALORISATION DES AUTRES RESSOURCES**

### **Mesure 9 : Contractualisation des modes de valorisation des ressources entre les partenaires**

Les ressources naturelles renouvelables du parc et de sa périphérie sont très nombreuses et justifient de multiples formes d'exploitation ou de mise en valeur. Les acteurs susceptibles de les utiliser sont tout aussi nombreux et extrêmement différents les uns des autres. Pourtant, il faut parvenir à harmoniser les modes d'exploitation pour dégager les règles de gestion indispensables à la pérennisation des stocks.

### ***Comment ?***

La structure de gestion du PNNK et de sa périphérie, et plus largement tous les acteurs de la valorisation du territoire, doivent définir précisément, en accord avec les autorités en charge des territoires concernés (DPN, Eaux et Forêts, Tourisme...), les cahiers des charges des modes d'exploitation des ressources qui auront été jugées potentiellement et valablement exploitables (bois, miel, fruits, artisanat, labels, sites touristiques...). Cela permettra l'établissement de contrats entre l'exploitant identifié et le service en charge du contrôle de la ressource, afin d'éviter toute utilisation abusive ou mal conduite. Les comités d'orientation et de gestion valideront ces documents avant leur mise en pratique et veilleront au respect de leurs clauses.

### ***Par qui ?***

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire, contribuent à formuler le cahier des charges et le contrat d'exploitation de la ressource concernée, sur la base d'une bonne connaissance de celle-ci (cf mesure 1 de la présente vocation). Ce contrat est approuvé par le comité d'orientation du PNNK et sa mise en œuvre est suivie par le comité de gestion.

### ***Quand ?***

<b>Calendrier d'exécution : contractualisation de l'exploitation</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Identification des ressources et définition des cahiers de charges d'exploitation. Négociation des contrats		Mise en œuvre de ces contrats dans le cadre de la structure de gestion et contrôle par les comités de gestion et d'orientation.		

### ***Quels résultats ?***

L'objectif est de permettre une exploitation raisonnée et pérenne de certaines ressources renouvelables de la zone pour développer sa valorisation globale sans compromettre les

équilibres jusqu'ici stables. Cette valorisation se fait au bénéfice de tous les acteurs locaux, plus précisément dans le cadre de la structure de gestion.

### ***Quelle évaluation ?***

Le cahier des charges de l'exploitation de chaque ressource et le contrat qui en découle seront validés par le comité d'orientation. Leur application effective sera suivie par les services en charge des ressources envisagées (DPN, Eaux et Forêts, Mines...) et sanctionnée par le comité de gestion.

### **Mesure 10 : Suivi et contrôle de l'exploitation des ressources renouvelables**

Sur la base des contrats mis en place dans le cadre de la mesure précédente, le contrôle de l'exploitation des ressources renouvelables sera organisé précisément.

### ***Comment ?***

La contractualisation des rapports entre les acteurs de la gestion du parc ou de sa périphérie permettra de définir clairement les droits et devoirs de chacun. Le respect d'un cahier des charges précis, validé par le comité d'orientation, régulièrement adapté au contexte réel du territoire, sera le garant de la bonne volonté de tous les acteurs dans la mise en valeur des zones ou des ressources considérées. C'est pourquoi un protocole de contrôle efficace sera établi, en accord avec toutes les parties, pour assurer le suivi des modes d'exploitation. Les services de l'Etat, habilités à assurer ces contrôles, seront clairement mandatés pour faire respecter ces contrats et soumettront les problèmes rencontrés à l'arbitrage des comités de gestion et d'orientation. Des sanctions seront prévues ainsi que des clauses de rupture de contrat.

### ***Par qui ?***

Les services de l'Etat, chacun dans son domaine, veilleront au suivi de l'exploitation des ressources selon les modalités prévues dans les contrats liant les exploitants regroupés au sein de la structure de gestion. Le protocole du suivi sera défini en préalable par tous les partenaires.

### ***Quand ?***

<b>Calendrier d'exécution : contrôle de l'exploitation</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Définition des modes de contrôle et des critères de suivi. Mise en œuvre en continu des évaluations, soumission aux comités des problèmes identifiés et sanctions éventuelles.				

### ***Quels résultats ?***

L'objectif est d'obtenir une gestion souple et contractuelle de certaines ressources renouvelables. Le cahier des charges et le contrat encadrant chaque activité offrent l'opportunité d'un suivi et d'un contrôle strict mais négocié des opérations, cela pour le plus grand bénéfice de tous.

### ***Quelle évaluation ?***

L'optimum serait d'éviter le recours aux sanctions pour cadrer cette démarche qui se veut partenaire. Néanmoins, les activités de suivi et de contrôle seront évaluées par le comité d'orientation sur la base des rapports de suivi transmis par les autorités et éventuellement des sanctions prises si nécessaires.

### Mesure 11 : Promotion des produits locaux (artisanat, miel, éponges...)

L'intéressement de la population périphérique aux retombées économiques des activités liées au parc ou qui se déroulent à proximité passe par la promotion des produits exploités, fabriqués ou transformés localement afin d'accroître la taille du marché considéré.

#### *Comment ?*

La structure de gestion du PNNK et de sa périphérie, et plus largement tous les acteurs de la valorisation du territoire, uniront leurs efforts pour assurer la promotion des produits locaux (transformés ou non) dès lors que leur exploitation ne menace pas les équilibres écologiques de la zone. Les retombées économiques de cette promotion viseront les opérateurs et les populations de la région. Cette mesure accompagnera les actions développées dans les mesures précédentes de la présente vocation. Tous les supports de communication seront utilisés et la définition d'un label régional promue. L'identification et la mise sur le marché de nouveaux produits, ainsi que le démarchage de nouvelles filières d'écoulement seront également examinés (voir mesures 5 à 7).

#### *Par qui ?*

La structure de gestion, et plus généralement chaque partenaire intéressé, contribueront à formuler puis à mettre en œuvre la politique de promotion des produits locaux. Les comités d'orientation et de gestion participeront aux choix stratégiques en la matière.

#### *Quand ?*

Calendrier d'exécution : information des partenaires				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Fédération des producteurs locaux dans la structure de gestion. Actions de promotion des produits locaux. Identification d'autres produits et créneaux.		Renforcement de la promotion. Emergence des nouveaux marchés. Regroupement élargi des producteurs. Appui et contrôle des comités de gestion et d'orientation.		

#### *Quels résultats ?*

Le développement des marchés et la multiplication des produits locaux à valeur ajoutée permettront l'adhésion de la population à la gestion du territoire et la pérennisation du fonctionnement de la structure de gestion.

#### *Quelle évaluation ?*

Elle sera dressée par la structure de gestion et par le comité d'orientation sur la base des résultats effectifs obtenus sur le terrain.

### Mesure 12 : Renforcement des capacités des acteurs partenaires de ces valorisations

Cette mesure complète la mesure 8 de la présente vocation pour tous les autres domaines que le tourisme.

#### *Comment ?*

La mise en place de cahiers des charges et de contrats pour l'exploitation des ressources renouvelables, l'identification de nouveaux produits à exploiter, à transformer, à commercialiser, l'émergence de nouveaux marchés, de nouvelles techniques de production, la mise en place d'une politique de communication et de promotion des richesses locales, sont autant de facteurs que les opérateurs et la population de la zone vont devoir apprendre à maîtriser, pour leur plus grand profit. C'est pourquoi il faut leur offrir la possibilité d'acquérir

la connaissance et la technicité nécessaires à ces évolutions. La tenue de formations dans les centres régionaux (artisanat, agriculture, CFR...), l'encadrement technique sur le terrain par des privés ou les services de l'Etat compétents... seront développés. La mise en place de supports ou de réseaux de formation et d'informations sera accélérée. L'appui des projets qui sont à l'œuvre dans la région sera sollicité. Les équipements nécessaires à la progression et à l'émancipation des groupes de producteurs locaux seront recherchés et regroupés (au sein de la structure de gestion) pour une utilisation rationnelle et optimale par tous.

**Par qui ?**

La structure de gestion, et chaque partenaire concerné, identifieront et formuleront leurs besoins en matière de formation et d'équipement pour accompagner les mesures et les changements prévus dans le plan de gestion. Les comités d'orientation et de gestion piloteront la mise en place des formations adéquates et l'acquisition des matériels adaptés.

**Quand ?**

<b>Calendrier d'exécution : information des partenaires</b>				
<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Programmation des formations et des équipements	Premières formations et achats de matériels	Poursuite et adaptation des modules de formation. Encadrement technique sur le terrain. Equipement des acteurs.		

**Quels résultats ?**

L'objectif est d'améliorer le potentiel de la zone par un accroissement des capacités à exploiter rationnellement les ressources renouvelables. C'est l'ensemble des acteurs des filières concernées qui doivent ainsi progresser.

**Quelle évaluation ?**

Elle sera dressée par le comité d'orientation en fonction des formations dispensées et du bénéfice qu'en retirent les populations.

**Hôtel de Siminti**



# **CHAPITRE III**

## **MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION**



La mise en œuvre de ce plan de gestion repose sur l'organisation d'un dispositif institutionnel nouveau, placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. Il est composé de deux comités principaux et de trois comités consultatifs d'appui.

### **III.1. Le comité d'orientation du parc**

Présidé par le Ministre de l'Environnement ou son représentant, il réunit au plus haut niveau les acteurs concernés par le parc et sa périphérie. C'est un organe de concertation qui assume la programmation générale des actions à conduire, sur la base du plan de gestion (et des avis des comités consultatifs), et contrôle, en fin d'exercice la qualité de leur mise en œuvre. Les autorités homologues de Guinée y siègent dans le cadre du complexe transfrontalier du Niokolo-Badiar.

Ce comité se réunit en principe une fois par an ou sur convocation de son Président.

### **III.2. Le comité de gestion du parc**

Il est dirigé par le Conservateur du Niokolo Koba et regroupe les représentants locaux des instances de décision du comité d'orientation. Le Conservateur du Badiar y est convié. C'est ce comité qui assure directement la mise en œuvre du plan selon les recommandations du comité d'orientation et qui rend compte, en fin d'exercice, de l'avancée des travaux et des problèmes rencontrés. Il s'appuie sur les comités consultatifs pour toutes les questions relevant de leurs compétences.

Il se réunit selon la périodicité jugée opportune par les membres (au moins une fois par trimestre) sur convocation du Conservateur du Niokolo Koba.

### **III.3 Les comités consultatifs**

Ils sont représentés au comité d'orientation et au comité de gestion et assurent les fonctions d'initiatives et de conseils dans leurs domaines respectifs auprès de ces deux comités.

- **le comité scientifique** : permet la validation scientifique des propositions soumises au comité d'orientation et recommande les solutions appropriées pour leur mise en œuvre par le comité de gestion. Il assure également le suivi des travaux scientifiques conduits sur la zone et les oriente à la lumière des besoins identifiés par les gestionnaires du parc ou de la périphérie. Y sont représentés le plus largement possible les instituts de recherche de la sous région.
- **le comité de valorisation** : il appuie toutes les initiatives en matière de valorisation du parc ou de sa périphérie. De composition large, il réunit les acteurs économiques de la zone, les organisations professionnelles, les représentants de la population, groupements, clubs, associations... qui souhaitent s'investir pour le développement de la zone.
- **le comité de formation** : il assure la promotion des actions de formations identifiées dans le plan de gestion et centralise ses efforts sur le développement du Centre de Formation et de Recherche de Dalaba. Il regroupe les représentants des instituts de formation de la sous région dans le domaine de l'environnement.

Ces comités se réunissent autant que de besoin à la demande des comités d'orientation ou de gestion, et sur leur propre initiative en fonction de leurs membres. Ils jouent, chacun dans son domaine, un rôle clef pour orienter les décisions et les modalités de leur mise en œuvre. Ils assurent également le suivi de la mise en œuvre du plan pour préparer l'évaluation par le comité d'orientation et font les propositions nécessaires pour réorienter les actions prévues dans ce plan.

# MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Echelon programmation et contrôle de la mise en œuvre du plan de gestion du PNKK

## COMITE D'ORIENTATION

**Président :** Ministre de l'Environnement ou son représentant

**Membres :**

Direction des parcs nationaux du Sénégal et Direction des Eaux et Forêts de Guinée  
 Représentant des Ministères : Tourisme, Agriculture, Aménagement du territoire, E. et F.  
 Gouverneurs de région : Tambacounda, Kolda et Boké  
 Préfets des départements : Tambacounda, Kédougou, Kolda  
 Présidents des Conseils Régionaux  
 Présidents des Communautés rurales périphériques  
 Représentants des partenaires au développement  
 Représentants des comités techniques (comité scientifique, comité de valorisation, comité de formation)

**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX**

### Comités consultatifs

#### Comité scientifique

Représentants du ME et de la DPN  
 Représentants de l'UCAD, ISE, CSE...  
 Représentants de l'IRD et partenaires scient.  
 Représentants des projets en cours

#### Comité de valorisation

Groupements des acteurs de valorisation et syndicat d'initiative  
 Représentants des opérateurs économiques indépendants  
 Représentants des populations périphériques...  
 Organisations professionnelles, groupements, artisans...  
 Partenaires au développement

#### Comité de formation et d'encadrement

Directeur du CFR de Dalaba  
 Représentants des instituts de formation  
 Représentants de instituts de recherche  
 Représentants des partenaires au développement

Echelon d'exécution du plan de gestion du PNKK

## COMITE DE GESTION

**Président :** Conservateur du Niokolo Koba

**Membres :**

Conservateur du parc national du Badiar  
 Représentants locaux de l'Administration (région, département et services)  
 Représentants des Conseils Régionaux  
 Représentants des Communautés Rurales  
 Représentants des partenaires au développement  
 Représentants des structures techniques partenaires (Comité scientifique, Comité de gestion et de valorisation, Comité de formation)

# **CHAPITRE IV**

## **CARTOGRAPHIE GENERALE**



## LISTE DES CARTES

1. PNNK : Localisation dans le Sénégal
2. PNNK : Évolution spatiale de 1926 à 1969
3. PNNK : Départements et Communautés rurales périphériques
4. PNNK : Réseau hydrographique
5. PNNK : Principaux cours d'eau et topographie
6. PNNK : Localisation des zones, postes et sites radio
7. PNNK : Localisation des anciens villages et répartition ethnique en périphérie
8. PNNK : Principaux types de ressources exploitées et empiétements

### PNNK : Localisation du Parc dans le Sénégal

